



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**PLAN DE MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE DANS
LA PERSPECTIVE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ACCORD DE
PARTENARIAT ÉCONOMIQUE**

Octobre 2013

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
RESUME EXECUTIF	3
LISTE DES TABLEAUX	10
LISTE DES GRAPHIQUES	11
INTRODUCTION GENERALE.....	12
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	12
2. OBJECTIFS DU PLAN	13
3. METHODOLOGIE	13
4. STRUCTURE DU DOCUMENT	14
PARTIE 1 : PRESENTATION DE L'APE D'ETAPE ET IMPLICATIONS SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE	15
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DEL'APE INTERIMAIRE DU CAMEROUN.....	16
1.1. PRESENTATION DE L'APE D'ETAPE DU CAMEROUN	16
1.2. VERS UN ACCORD APE COMPLET	21
1.3. SITUATION DE MISE EN ŒUVRE DES APE	23
CHAPITRE 2 : IMPLICATIONS DE L'APE SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE	26
2.1. IMPACT DE L'APE SUR LE COMMERCE EXTERIEUR.....	26
2.2. IMPACT DE L'APE SUR LA COMPETITIVITE ET LA PRODUCTION	27
2.3. IMPACT DE L'APE SUR LES FINANCES PUBLIQUES	27
2.4. IMPACT SUR D'AUTRES INDICATEURS ECONOMIQUES.....	29
2.5. IMPACT SUR L'INTEGRATION SOUS-REGIONALE.....	30
PARTIE 2 : DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE EN RELATION AVEC L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE.....	31
CHAPITRE 3 : ANALYSE DES ECHANGES COMMERCIAUX DU CAMEROUN	32
3.1. DYNAMIQUE GLOBALE DES ECHANGES COMMERCIAUX.....	32
3.2. ORIENTATION GEOGRAPHIQUE ET STRUCTURE DES ECHANGES	33
3.3. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES RELATIVES AUX ECHANGES COMMERCIAUX	37

CHAPITRE 4 : PERFORMANCE DU SYSTEME PRODUCTIF.....	39
4.1. LES UNITES DE PRODUCTION.....	39
4.2. LA PRODUCTION ET LA VALEUR AJOUTEE	40
4.3. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACESRELATIVESAU SYSTEME PRODUCTIF.....	42
CHAPITRE 5 : PERFORMANCE MITIGEE DES FINANCES PUBLIQUES.....	44
5.1. ANALYSE DU SYSTEME FISCAL.....	44
5.2. ANALYSE DES DEPENSES	46
CHAPITRE 6 : REVUE DES POLITIQUES EN RAPPORT AVEC L' APE AU CAMEROUN	49
6.1. POLITIQUES D'INDUSTRIALISATION.....	49
6.2. POLITIQUE COMMERCIALE.....	51
6.3.POLITIQUE FISCALE.....	53
PARTIE 3 : PLAN D'ADAPTATION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L' ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE.....	54
CHAPITRE 7 : AXES STRATEGIQUES DU PLAN	55
CHAPITRE 8 : DISPOSITIFS DE MISE EN OUEVRE ET DE SUIVI EVALUATION	72
8.1. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE	72
8.2. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION.....	74
CHAPITRE 9 : FINANCEMENT DU PLAN.....	76
CONCLUSION	78
BIBLIOGRAPHIE	80
ANNEXES	82

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACP:	Afrique Caraïbe et Pacifique
ANOR:	Agence de la Norme
APE:	Accord de Partenariat Economique
API:	Agence de Promotion des Investissements
ARMP:	Agence de Régulation des Marchés Publics
BOT:	Built, Operate & Transfer
BTP:	Bâtiment et Travaux Publics
CCI:	Centre de Commerce International
CCIMA:	Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
CDI:	Centre Divisionnaire des Impôts
CEEAC:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC:	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CER:	Communautés économiques régionales
CFCE:	Centres de Formalités de Création d'Entreprises
CGCI:	Cellule de Gestion du Code des Investissements
CIME:	Centre des Impôts des Moyennes Entreprises
CN/APE:	Conseil National de Coordination et de suivi/évaluation de la mise en œuvre du Plan
CTD:	Collectivité Territoriale Décentralisée
DAO:	Dossier d'Appel d'Offre
DAPE:	Division des Analyses et des Politiques Economiques
DGD:	Direction Générale des Douanes
DGE:	Direction des Grandes Entreprises
DGEPIP:	Direction Générale de l'Economie et de la Programmation des Investissements Publics
DGI:	Direction Général des Impôts
DGTCFM :	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DOC:	Document d'Orientation Conjoint
DSCE:	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSF :	Déclaration Statistique et Fiscale

E.CAM:	Entreprises du Cameroun
EESI:	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
FORAPE:	Fonds Régional APE
GAR:	Gestion Axée sur les Résultats
GICAM:	Groupement Inter patronal du Cameroun
GUCE:	Guichet Unique des opérations du Commerce Extérieur
IFR:	Instrument de Financement Rapide
INS:	Institut National de la Statistique
IRPP:	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
LCM:	Ligne de Crédit Modulable
LMR:	Limites Maximales de résidu
LPL:	Ligne de Précaution et de Liquidité
MECAM:	Mouvement des Entrepreneurs du Cameroun
MINADER:	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINATD:	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINCOMMERCE:	Ministère du Commerce
MINDCAF:	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINEE:	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP :	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT:	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA:	Ministère de l'Elevage, de la Pêche et des Industries Animales
MINESEC:	Ministère des Enseignements Secondaire
MINESUP:	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI:	Ministère des Finances
MINFOF :	Ministère des Forêts et de la Faune
MINJUSTICE :	Ministère de la Justice
MINMIDT:	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPMEESA:	Ministère de Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et Artisanale
MINPOSTEL:	Ministère des Postes et Télécommunications
MINRESI:	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

MINT:	Ministère du Transport
MINTP:	Ministère des Travaux Publics
OMC:	Organisation Mondiale du Commerce
ONUDI:	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONZI:	Office National de Zone Franche Industrielle
OTC:	Obstacles Techniques au Commerce
PASAPE:	Programme d'Appui et de Soutien à l'Accord de Partenariat Economique
PDCT-AC:	Plan Directeur Consensuel de Transport en Afrique Centrale
PER/CEMAC:	Programme Economique Régional/CEMAC
PIB:	Produit Intérieur Brut
PMA:	Pays les Moins Avancés
PME:	Petite et Moyenne Entreprise
PPP:	Partenariat Public-Privé
PPTE:	Pays Pauvres Très Endettés
RGE:	Recensement Général des Entreprises
SNDS:	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SPG:	Système de Préférences Généralisées
SPS:	Sanitaire et Phytosanitaire (norme)
TCI:	Taxe Communautaire d'Intégration
TEC:	Tarif Extérieur Commun
TIC:	Technologies de l'Information et de la Communication
TSA:	Tout Sauf les Armes
TVA:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE:	Union Européenne
UEMOA:	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
ZFI:	Zone Franche industrielle

RESUME EXECUTIF

Au regard des défis et des enjeux cruciaux de l'APE, dont la phase de démantèlement a été signé en janvier 2009 par le Cameroun, il a été jugé opportun par les autorités, d'élaborer un plan d'adaptation de l'économie camerounaise visant à formuler des mesures de politique économique à mettre en œuvre pour permettre à notre économie de tirer profit des opportunités qu'offrent l'APE, tout en respectant les engagements y relatifs, de minimiser les effets négatifs et de préserver les acquis de l'intégration sous régionale.

En effet, bien que l'économie camerounaise puisse saisir les opportunités qui lui sont offertes par l'APE et en tirer pleinement profit, cet accord l'expose également aux effets négatifs potentiels qui en peuvent résulter, notamment les pertes de parts de marché sur le marché local (capacité des entreprises camerounaises à soutenir une concurrence accrue vis-à-vis des entreprises européennes), la baisse des recettes fiscales et douanières, et la préservation des acquis de l'intégration sous régionale.

Ce document structuré en trois parties présente dans un premier temps l'accord d'étape et les implications de l'APE sur l'économie camerounaise. La deuxième partie fait un diagnostic de l'économie camerounaise en relation avec l'APE. Enfin, la troisième partie présente le plan d'adaptation proprement dit.

1. Présentation de l'APE d'étape et implications sur l'économie camerounaise

APE intérimaire du Cameroun

Le Cameroun (ainsi que d'autres pays ACP) et l'Union Européenne ont paraphé un Accord de Partenariat Economique intérimaire le 17 Décembre 2007, qui a été signé le 15 janvier 2009. Cet accord a été négocié pour éviter toute perturbation dans les exportations du Cameroun vers l'U.E après le 31 Décembre 2007, date qui marquait la fin des dispositions commerciales de l'Accord de Cotonou.

Cet Accord de Partenariat d'étape signé couvre essentiellement le commerce des marchandises. Il a permis au Cameroun de garder un accès préférentiel pour ses exportations vers l'Union Européenne depuis le 1er janvier 2008. Dans cet accord, le Cameroun a accepté d'ouvrir son marché à concurrence de 80% des importations de l'Union Européenne. Cette libéralisation s'étalera sur 15 ans avec une période moratoire de 2 ans et se fera par groupe de produits. Trois groupes de produits à libéraliser ont été identifiés en fonction de la nature des produits (produits destinés à la consommation des ménages, machines et autres biens

d'équipement, et produits à tarifs élevés). Des précautions ont également été prises afin de protéger la jeune industrie naissante.

Implications de l'APE sur l'économie camerounaise

Plusieurs études évaluant les implications de l'entrée en vigueur de l'APE intérimaire du Cameroun, ont montré que la libre entrée des biens en provenance de l'union européenne est susceptible d'avoir des effets négatifs sur l'économie camerounaise, notamment sur :

- (i) le **commerce extérieur**, la libre entrée des biens européens induira une baisse des prix des produits importés relativement aux produits locaux jusqu'à la fin de la période de démantèlement, entraînant un accroissement des importations nettement plus important que l'accroissement des exportations du Cameroun vers l'Union Européenne.
- (ii) la **compétitivité et la production**, l'APE pourrait entraîner des pertes importantes des parts de marché interne des entreprises nationales, dont 80% des chiffres d'affaire se forment à partir du marché national, et la dégradation de leur compétitivité. l'accord pourrait également avoir des effets positifs sur la production, liés à la baisse des prix des biens d'équipement
- (iii) les **finances publiques**, la mise en application de l'APE conduirait à des pertes fiscalodouanières importantes pour l'économie.
- (iv) les **autres indicateurs socioéconomiques**, l'APE induirait une baisse généralisée et continue des prix, aussi bien les prix intérieurs des biens importés que les prix des biens produits localement. Cet impact résulterait de la réduction des coûts des intrants importés.
- (v) l'**intégration sous régionale**, la ratification par le Cameroun de l'APE d'étape pourrait occasionner de nombreux problèmes ou difficultés au plan régional, notamment en ce qui concerne l'exécution des grands projets intégrateurs du PER/CEMAC, du PDCT-AC.

2. Diagnostic de l'économie camerounaise en relation avec l'APE

Analyse des échanges commerciaux du Cameroun

Le solde commercial du Cameroun a été excédentaire jusqu'en 2008. Le déficit commercial a apparu à la suite de la survenance des crises alimentaire (2007) et financière (2008). L'évolution des échanges commerciaux du Cameroun sur les dix dernières années traduit une ouverture de plus en plus importante de l'économie vis-à-vis de l'extérieur. Le degré d'ouverture s'est situé en moyenne à 36,8% au cours de la période 2002-2010. L'effort à l'exportation (exportations/PIB) s'est établi à 15,3% en 2010, traduisant une faible performance de nos exportations

L'Union Européenne demeure le principal partenaire commercial du Cameroun, avec un volume des échanges estimé à 2294,4 milliards en 2012, soit 42% du total des échanges. En dehors de l'UE, la Chine constitue une destination de choix pour les produits camerounais. La structure des exportations met en exergue une concentration autour d'un nombre réduit de produits qui sont pour la plupart soit des produits primaires, soit des produits à très faible valeur ajoutée.

Contrairement aux exportations, les importations sont constituées d'un panier de produits un peu plus diversifié. Les importations en provenance de l'UE concernent essentiellement des produits manufacturiers, ainsi que les produits pharmaceutiques. Toutefois, l'on y retrouve également quelques produits alimentaires dont le Cameroun présente une forte carence en termes de production (céréales, poissons et crustacés, produits de la minoterie et malt, lait, riz, œufs et miel).

Revue des politiques en rapport avec l'APE au Cameroun

Au regard des implications de l'APE sur l'économie camerounaise telles que relevées dans les différentes études réalisées, le Cameroun, en partenariat avec l'Union Européenne, a d'ores et déjà entrepris, depuis 2003, plusieurs politiques en vue de permettre à l'économie camerounaise de s'y adapter. Il s'agit notamment : (i) de la politique d'industrialisation, qui est orientée vers la transformation des ressources locales, notamment agricole pastorale, forestière minière et énergétique, complétée par le développement de transport, l'extension des infrastructures, l'allègement des coûts des facteurs de production et la promotion de nouveaux modes de financement; (ii) de la politique commerciale, qui est basée sur l'amélioration significative de la balance commerciale et du flux des échanges avec les voisins proches et ; (iii) de la politique fiscale, qui visent l'élargissement de l'assiette, la sécurisation des recettes, la facilitation des procédures et l'accompagnement des contribuables.

3. Plan d'adaptation de l'économie camerounaise dans le cadre de la mise en œuvre de l'APE

Afin d'anticiper les effets négatifs, et de préparer l'économie à tirer profit de toutes les opportunités liées à l'entrée en vigueur de l'APE, l'élaboration et l'opérationnalisation rapide d'un plan d'adaptation de l'économie camerounaise s'avère indispensable. Le Plan d'adaptation à adopter s'inspire des orientations des différents cadres de référence de l'action gouvernementale (Vision 2035, DSCE, Stratégies sectorielles) et se positionne comme un

mécanisme essentiel dont la mise en œuvre favorise la réussite de toutes les autres politiques gouvernementales concernées par l'APE. Ce plan se décline en 3 grands axes :

➤ **Axe 1 : renforcement des capacités d'offre**

Cet axe comprend trois sous-axes : (i) la mise à niveau des entreprises ; (ii) le renforcement des capacités de production; et (iii) le renforcement du système de normalisation et de qualité.

➤ **Axe 2 : développement des capacités d'exportation**

Les sous-axes retenus pour cet axe sont les suivants : (i) le développement des infrastructures d'accompagnement liées au commerce ; (ii) le développement des capacités de négociation et de prospection commerciales; (iii) l'amélioration du système d'information commerciale et (iv) le financement et la garantie des exportations.

➤ **Axe 3 : réformes fiscales et institutionnelles liées à la mise en œuvre de l'APE**

Les sous-axes ci-après ont été identifiés : (i) les réformes fiscales (fiscalité de porte et intérieure) et ; (ii) les réformes institutionnelles (préservation de l'intégration).

Ce Plan National d'adaptation sera mis en œuvre par diverses instances regroupées autour des niveaux d'orientation politique, d'orientation stratégique et du niveau d'exécution comprenant les différentes administrations publiques concernées, les collectivités territoriales décentralisées, les entreprises des secteurs public, parapublic et privé ; les organisations de la société civile et les partenaires au développement. Par ailleurs, le Gouvernement devra mettre en place le Conseil National de Coordination et de suivi/évaluation (CN/APE) de la mise en œuvre du Plan, chargé d'assurer la coordination de la mise en œuvre et du suivi et évaluation dudit Plan. Concernant le financement de la mise en œuvre du Plan, l'orientation forte repose sur le fait que celui-ci sera presque entièrement financé sur les ressources internes du Cameroun, afin de s'assurer notamment de l'atteinte des objectifs retenus.

Un plan de financement pour la mise en œuvre a également été proposé. Une estimation non exhaustive du coût de mise en œuvre du plan d'adaptation, en s'appuyant essentiellement sur les programmes d'actions prioritaires (PAP) des différents départements ministériels concernés a débouché sur un montant **d'environ 2 512 milliards de Fcfa sur la période 2014 -2016.**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Groupe de produits et calendrier de démantèlement tarifaire de l'offre du Cameroun	17
Tableau 2 : Répartition des importations moyennes en provenance de l'UE par noyaux et suivant les groupes de libéralisation.....	19
Tableau 3 : Quelques Clauses de Rendez-vous dans l'APE d'Etape	22
Tableau 4 : Evolution de la production et du PIB	41
Tableau 5 : Performance des secteurs d'activité	41
Tableau 6 : Evolution du taux d'investissement (en %).....	47
Tableau 7 : Performance en matière d'exécution du budget	47
Tableau 8 : Plan de financement proposé pour la mise en œuvre (en millions FCFA).....	76
Tableau 9 : Principaux indicateurs	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 10:Poids des principaux pays destinataires dans les principales exportations hors l'UE.....	82
Tableau 11:Performance à l'exportation des produits camerounais.....	84

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Impact de l'APE sur les finances publiques selon différentes études	29
Graphique 2: Evolution de la balance des biens et des services	32
Graphique 3: Evolution des exportations (milliards de FCFA) du Cameroun par destination.....	33
Graphique 4: Evolution des importations du Cameroun par région de provenance	34
Graphique 5: Principaux produits exportés vers l'UE.....	35
Graphique 6: Principaux produits exportés vers les pays en dehors de l'UE	35
Graphique 7: Principaux produits importés en provenance de l'UE en 2012	36
Graphique 8: Principaux produits importés en dehors de l'UE.....	37
Graphique 9 : Répartition des entreprises par type	39
Graphique 10: Structure des coûts de production.....	42
Graphique 11: Décomposition des intrants non échangeables	42
Graphique 12: Evolution de la croissance du secteur manufacturier	51
Graphique 13: Principaux fournisseurs du Cameroun en dehors de l'UE.....	83

INTRODUCTION GENERALE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans l'optique de la libéralisation des échanges commerciaux, le Cameroun a signé, en janvier 2009, un Accord de Partenariat Economique (APE) d'étape, appelé à être remplacé par un APE complet, lequel l'engage à libéraliser 80% des importations en provenance de l'Union Européenne (UE) sur une période de 15 ans.

La mise en œuvre de l'APE expose l'économie camerounaise aux effets négatifs potentiels qui peuvent résulter de cet accord, notamment les pertes de parts de marché sur le marché local et la baisse des recettes douanières. De fait, l'opérationnalisation de l'APE suscite des inquiétudes et interrogations qui portent sur la compensation des pertes probables de recettes fiscales, la capacité des entreprises camerounaises à soutenir une concurrence accrue vis-à-vis des entreprises européennes, la préservation des acquis de l'intégration sous-régionale, le contenu réel du volet développement de l'APE et l'amplification des problèmes structurels de l'économie camerounaise.

A contrario, l'économie camerounaise peut également saisir les opportunités qui lui sont offertes par l'APE et en tirer pleinement profit.

Ainsi, la mise en œuvre de l'APE met l'économie camerounaise face à deux défis majeurs :

- le défi de tirer profit des opportunités offertes par l'APE et ;
- le défi d'atténuer de manière considérable, voire d'annuler, les effets négatifs liés à l'entrée en vigueur de cet accord.

Pour relever ces défis, il devient au préalable nécessaire et indispensable d'une part, d'anticiper sur ces effets négatifs, et d'autre part de préparer l'économie à tirer profit de toutes les opportunités liées à l'entrée en vigueur de l'APE. C'est ce qui justifie l'élaboration et l'opérationnalisation rapide d'un **Plan d'adaptation de l'économie camerounaise dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'APE**.

Le Plan d'adaptation à adopter s'inspire des orientations des différents cadres de référence de l'action gouvernementale (Vision 2035, Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), Stratégies sectorielles) et se positionne comme un mécanisme essentiel dont la mise en œuvre favorise la réussite de toutes les autres politiques gouvernementales concernées par l'APE.

2. OBJECTIFS DU PLAN

Au regard des défis et des enjeux cruciaux de l'APE, l'élaboration d'un Plan d'adaptation de l'Economie camerounaise dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'APE vise globalement à formuler des mesures de politique économique à mettre en œuvre pour permettre à l'économie camerounaise de tirer profit des opportunités qu'offrent l'APE, tout en respectant les engagements y relatifs, de minimiser les effets négatifs et de préserver les acquis de l'intégration sous-régionale.

Il s'agit plus spécifiquement :

- d'identifier les opportunités offertes et de proposer des mesures permettant d'en tirer profit ;
- d'identifier les effets négatifs résultant par l'entrée en vigueur de l'APE et de proposer des mesures visant à les réduire de manière considérable.

3. METHODOLOGIE

Pour élaborer le Plan d'adaptation de l'économie camerounaise dans le cadre de la mise en œuvre de l'APE, un groupe de travail a été constitué. Ce groupe a travaillé suivant une approche participative, en impliquant les administrations sectorielles et le secteur privé. La méthodologie d'élaboration du plan comprend : la collecte des données (techniques et outils utilisés) auprès des diverses sources, le traitement des données, l'analyse des données, l'élaboration du plan proprement dit et ainsi que sa chronologie de mise en œuvre assorti de la matrice d'actions et du processus de suivi-évaluation.

Les deux principales techniques qui ont été mises en œuvre pour la collecte des données sont les suivantes :

- **La recherche documentaire** : elle a consisté à recenser et à examiner les différents travaux déjà réalisés, en relation avec l'APE, la situation de mise en œuvre de l'accord d'étape, les conditions et obstacles techniques aux échanges avec l'UE, la revue des grandes lignes de développement en rapport avec l'APE au Cameroun.
- **Les concertations** : les concertations regroupant le groupe de travail en charge de l'élaboration du plan d'adaptation, les différentes administrations sectorielles et le secteur privé ont permis de compléter le pré-diagnostic réalisé sur la base de la recherche documentaire.

4. STRUCTURE DU DOCUMENT

Le document est structuré en trois parties : La première, présente l'accord d'étape et les implications de l'APE sur l'économie camerounaise. La deuxième partie fait un diagnostic de l'économie camerounaise en relation avec l'APE. Enfin, la troisième partie présente le plan d'adaptation proposé.

PARTIE 1 : PRESENTATION DE L'APE D'ETAPE ET IMPLICATIONS SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE L'APE INTERIMAIRE DU CAMEROUN

Le Cameroun et l'Union Européenne ont conclu un Accord de Partenariat Economique intérimaire le 17 Décembre 2007. Cet accord a été négocié pour éviter toute perturbation dans les exportations du Cameroun vers l'U.E après le 31 Décembre 2007, date qui marquait la fin des dispositions commerciales de l'Accord de Cotonou.

Sur proposition de la Commission Européenne qui va saisir individuellement chaque Etat en vue de conclure des accords bilatéraux en lieu et place des accords régionaux, le Cameroun (ainsi que d'autres pays ACP) va entreprendre des négociations avec l'UE qui aboutiront au paragraphe d'un accord intérimaire le 17 décembre 2007 puis sa signature le 15 janvier 2009.

Cet accord fait suite à l'effet mitigé de l'Accord de Cotonou ratifié par les pays ACP et l'Union Européenne en 2000 : la part des importations des pays ACP vers l'UE a enregistré une tendance baissière sur la période d'entrée en vigueur de cet accord. L'Accord de Partenariat Economique vise l'ouverture réciproque des marchés notamment la suppression immédiate des droits de douane sur les produits des pays signataires entrant dans l'Union Européenne et la suppression progressive des droits de douane sur les produits en provenance de l'Union Européenne lors de leur entrée dans les pays signataires. Cet accord prévoirait également :

- l'interdiction de l'augmentation ou de la création des droits de douane à l'importation ;
- l'interdiction de quotas d'importation ou d'exportation ;
- la suppression progressive des subventions à l'exportation des produits agricoles issus de l'Union Européenne ;
- l'interdiction des pratiques commerciales déloyales ;
- la mise en place de mesures de sauvegarde multilatérales temporaires.

Quelles sont les véritables clauses de cet accord ? Quel est l'état d'avancement des négociations entre les parties ? Quelles sont les perspectives pour le Cameroun ?

1.1.PRESENTATION DE L'APE D'ETAPE DU CAMEROUN

L'Accord de partenariat d'étape signé entre le Cameroun et l'Union Européenne couvre essentiellement le commerce des marchandises. Il a permis au Cameroun de garder un accès préférentiel pour ses exportations vers l'Union Européenne depuis le 1^{er} janvier 2008.

Dans cet accord, le Cameroun a accepté d'ouvrir son marché à concurrence de 80% des importations de l'Union Européenne. Cette libéralisation s'étalera sur 15 ans avec une période moratoire de 2 ans et se fera par groupe de produits. Trois groupes de produits à libéraliser ont été identifiés en fonction de la nature des produits. 20% des importations ont été exclues de la libéralisation, principalement pour, protéger certaines industries et marchés agricoles sensibles, et minimiser les pertes de recettes fiscales.

Le tableau suivant présente l'offre du Cameroun en termes de groupe de libéralisation ainsi que le calendrier de démantèlement tarifaire.

Tableau 1 : Groupe de produits et calendrier de démantèlement tarifaire de l'offre du Cameroun

Groupe de produits	Nombre de lignes tarifaires	Poids ligne	Poids Importation	Période de Libéralisation
1 : Libéralisation rapide pour lutte contre la pauvreté et bien-être	1 631	31,2%	24,88%	2010-2013
2 : Libéralisation lente pour encouragement de la production locale	971	18,6%	25,41%	2011-2017
3 : Libéralisation très lente pour protection de la production locale et recettes fiscales	1 405	26,9%	29,64%	2014-2023
4 : Exclusion de la libéralisation	1 217	23,3%	20,07%	Exclus

- le premier groupe comprend: des produits destinés à la consommation des ménages (30% du total du groupe) qui sont des produits de première nécessité contribuant à la lutte contre la pauvreté; des matières premières (19%), ainsi que certains biens d'équipements (27%), de manière à permettre aux entreprises d'accéder aux intrants à moindres coûts. Dans ce groupe on trouve des médicaments, des livres, des semences ou des reproducteurs d'animaux. La libéralisation des produits de ce groupe était prévue se faire en 4 ans à partir de la première année de libéralisation (2010).
- le deuxième groupe comprend: des machines et autres biens d'équipement (35%), des demis produits (39%) et autres matières premières destinées à soutenir l'industrie locale. La libéralisation de ce groupe constitue un soutien à l'investissement en permettant aux entreprises de mettre à niveau leur équipement et d'améliorer leur compétitivité. Dans ce groupe, on trouve : des machines et équipements mécaniques (véhicules neufs, équipements agricoles), des machines et équipements électriques, des pneumatiques neufs. Les produits composant ce groupe seraient libéralisés en 7 ans à partir de la deuxième année de libéralisation (2011).

- le troisième groupe comprend des produits à tarifs élevés. Ce sont en général des demi-produits (12%), des produits finis non produits localement et où une offre potentielle existe. Ce groupe comprend également des matières premières et autres biens d'équipement (34%) qui contribuent fortement aux recettes douanières. La libéralisation tardive de ce groupe vise à permettre l'émergence d'un tissu industriel dans les secteurs concernés. Dans ce groupe, on trouve : les matériaux de construction, le Clinker, le blé dur, les matières en caoutchouc, les produits dérivés du bois, les articles de ménage, etc. La libéralisation de ce dernier groupe de produit devrait se fera en 10 ans à partir de la cinquième année de libéralisation (2014).

Le tableau suivant qui donne une photographie de cette offre par noyau d'importation permet de mieux apprécier le contenu de l'accord APE du Cameroun en termes de libéralisation et de protection du tissu industriel national.

Tableau 2 : Répartition des importations moyennes en provenance de l'UE par noyau et suivant les groupes de libéralisation

Noyau d'importation	Pourcentage ligne					Pourcentage colonne				
	1er groupe	2e groupe	3e groupe	groupe exclu	Total	1er groupe	2e groupe	3e groupe	groupe exclu	Total
Alimentaires-Boissons-Tabacs	0,5	0,1	7,6	91,8	100,0	0,2	0,0	2,4	41,1	9,2
Energie & lubrifiant	1,1	32,8	66,1	0,0	100,0	0,1	1,5	2,7	0,0	1,2
Produits bruts animaux ou végétaux	1,2	0,6	61,7	36,5	100,0	0,4	0,2	17,8	15,0	8,5
Produits bruts minéraux et autres	56,1	36,8	0,2	7,0	100,0	1,8	1,2	0,0	0,3	0,8
Demi-produits	24,8	51,7	18,0	5,5	100,0	18,9	38,9	11,7	5,1	19,0
Matériel de transport	11,7	27,5	56,1	4,8	100,0	3,9	9,1	16,1	1,9	8,4
Equipement agricole	61,8	0,2	30,2	7,7	100,0	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1
Equipement industriel	33,7	36,1	30,2	0,0	100,0	23,3	24,5	17,8	0,0	17,2
Consommation des ménages	51,2	0,1	15,1	33,6	100,0	29,9	0,1	7,5	23,7	14,5
Consommation des entreprises	25,0	29,2	33,3	12,5	100,0	21,3	24,4	24,0	12,9	21,2
Total	24,9	25,3	29,3	20,6	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : DGD et nos calculs

Il en découle que :

- Les biens de consommations courantes et plus particulièrement les produits alimentaires, boissons et tabacs ont été quasi-exclus de la libéralisation. Il s'est agit ici avant tout de protéger la production locale d'une part et par souci de sauvegarde des recettes douanières, d'autre part.
- Les demi-produits et les produits bruts minéraux qui sont constitués principalement des matières premières présentent des taux de libéralisation élevés. Environ 94,5%, et 93% respectivement des demi-produits et des produits minéraux vont être libéralisés sur la période de démantèlement. Cette libéralisation interviendra pour les produits bruts minéraux et l'essentiel des importations de demis produits au bout de 10 ans. La libéralisation de ces produits vise à améliorer la compétitivité prix des entreprises en leur permettant d'accéder aux matières premières aux moindres coûts.
- Les équipements industriels, les équipements agricoles et le matériel de transport ont seront complètement libéralisés à l'exception des équipements usagers « exclus pour des raisons de santé public, de protection de l'environnement et de sécurité). La libéralisation de cette catégorie de produits va permettre aux entreprises de mettre à niveau leur équipement de production et partant de renforcer leur compétitivité. Il faut cependant souligner que le processus de libéralisation n'est pas le même pour ces produits : Pour des raisons de recettes douanières la libéralisation des équipements de transport et des produits énergétiques sera concentrée sur la dernière phase de démantèlement (2014-2023) alors que le processus est plus uniforme en ce qui concerne les biens d'équipements industriels.
- Il est important de relever que dans le but de promouvoir la diversification de notre économie, certains produits qui présentent un potentiel de développement considérable en dépit d'une production actuelle faible ont été exclus de la libéralisation. C'est le cas notamment des produits bruts animaux et végétaux.

D'autres thèmes sont abordés dans cet accord notamment les taxes à l'exportation et la clause de la nation la plus favorisée.

S'agissant des taxes à l'exportation, celles-ci seront encadrées. Les parties ne pourront plus en créer ou augmenter les taux de celles existantes sauf dans des conditions particulières notamment en cas de difficulté importante des finances publiques ou pour les besoins de renforcement de la protection de l'environnement et ce après consultation.

La clause de la nation la plus favorisée prescrit au Cameroun d'accorder à la Communauté Européenne tout traitement plus favorable qui pourrait résulter du fait que le Cameroun devienne partie à un accord d'intégration économique avec un partenaire commercial majeur. Le partenaire commercial majeur s'entend comme tout pays développé ou tout pays respectivement tout groupe de pays ayant une part des échanges commerciaux mondiaux supérieure à 1% respectivement 1,5%.

1.2.VERS UN ACCORD APE COMPLET

Au stade actuel, l'APE est un accord incomplet car il ne comporte pas de volet développement et reste ambigu sur la question du financement des mécanismes d'ajustement. Pour les spécialistes, il n'est ni porteur de croissance, ni de développement durable qui constitue l'un des objectifs poursuivis par l'APE tel qu'il ressort de l'esprit de l'Accord de Cotonou. Pour qu'il puisse atteindre l'objectif précité, il y a lieu d'engager des concertations en vue de négocier les questions en suspens et d'identifier de manière consensuelle les mécanismes d'ajustement ou les besoins d'assistance de l'UE au Cameroun.

Il convient à cet égard de noter que les seuls engagements contraignants et opposables entre les parties seront ceux contenus dans un accord.

Le tableau suivant récapitule les points restants à négocier par les parties afin de parvenir à un accord complet.

Tableau 3 : Quelques Clauses de Rendez-vous dans l'APE d'Etape

	Echéance	Article	Observations
Mise en place d'un fonds régional APE (FORAPE)		9	C'est le fonds destiné à financer les mécanismes d'ajustements de l'APE. Les préoccupations demeurent sur son financement.
Mise en place des mesures d'assistance technique et financière dans le cadre de la coopération financière et fiscale		10	
Elaboration d'une méthode commune d'évaluation de l'impact fiscal net		10	Pour l'UE, des réformes fiscales intérieures doivent être menées pour capitaliser des effets bénéfiques liés à l'APE. Ces effets doivent être pris en compte dans la détermination de l'impact fiscal. Les deux parties devront trouver un consensus sur la méthode à utiliser pour l'évaluation
Partenariat pour le développement et modalités de mise en œuvre (Renforcement des capacités et mise à niveau des économies de l'Afrique, etc.)	2008	12	Le Document d'Orientation Conjoint (DOC), annexé dans l'accord d'étape, définit les domaines d'intervention prioritaires du volet développement notamment le renforcement des capacités et la mise à niveau des économies de l'Afrique Centrale. Il s'agira particulièrement de prendre des mesures adéquates en vue d'opérationnaliser ce DOC. Les parties devront arrêter de manière consensuelle les besoins d'assistance du Cameroun ainsi que leur financement.
Négociation sur les règles d'origine	01/01/2011	13	
Commerce des services	01/01/2009	54	
Paiements courants et mouvements des capitaux	01/01/2009	56	
Autres Règles liées au Commerce (Concurrence, Propriété intellectuelle, marchés publics)	01/01/2009	57, 58 et 59	
Développement durable	01/01/2009	59	
Comité APE	2008	92	Ce comité est chargé du suivi de la mise en œuvre de l'accord. Un projet de règlement de ce comité existe. La mise en place de ce comité constitue la première action à entreprendre.

1.3.SITUATION DE MISE EN ŒUVRE DES APE.

Au lendemain du paraphe des différents accords, l'Union Européenne a pris des mesures en vue de permettre aux Etats signataires des APE de continuer de bénéficier de l'accès à son marché en franchise des droits de douane, notamment l'adoption du règlement 1528/2007. Ce règlement qui concernait 36¹ pays ACP ayant signé des APE, était adopté pour donner plus de temps à ces pays de conclure les APE complets² et de procéder à leur ratification. Ce règlement a permis aux produits d'exportation camerounais de jouir du libre accès au marché européen à partir du 1er Janvier 2008, sans attendre la fin du processus de ratification de l'accord pour la partie camerounaise.

Cinq ans après l'adoption de règlement :

- 19 pays à ce jour ont soit ratifié l'APE, soit notifié l'application provisoire de l'APE à l'UE. Parmi ces pays, 13 sont des Caraïbes (Seul Haïti n'applique pas cet accord dans cette région). Les 6 autres pays sont: Madagascar, Maurice, les Seychelles, Zimbabwe, Zambie et la Papouasie Nouvelle Guinée. Cette catégorie continuera de bénéficier de l'accès en franchise de droit de douane après le 01 octobre 2014.
- 17 autres pays (dont **9 PMA** (Burundi, Comores, Haïti, Lesotho, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Haïti); **6 pays à revenus moyens inférieurs** (Cameroun, Côte d'Ivoire, Fidji, Ghana, Kenya, Swaziland) ; et **2 pays à revenus moyens supérieurs** (Botswana ; Namibie)) n'ont pris selon l'UE «*aucune mesure nécessaire en vue de leur ratification*».
- Bien que la notion « *mesure nécessaire en vue de leur ratification* » n'est pas clarifiée avec précision par l'UE, on peut déjà noter qu'elle intègre la question de la notification de l'application provisoire de l'APE. Ainsi, les pays qui ont notifié à l'UE une mise en œuvre provisoire sont considérés comme ayant pris « *les mesures nécessaires en vue de la ratification* ».

On peut dresser donc le constat suivant :

- 46,7% des pays engagés dans des négociations APE ont pu parvenir à un accord avec l'UE.

¹ 77 pays étaient engagés dans ces négociations APE

² Les 14 pays du Caraïbes sont les seuls à avoir pu signer un accord complet. Tous les autres accords sont intérimaires

- Parmi les 14 pays des Caraïbes ayant signé un APE intérimaire, 7 à ce jour ont procédé à leur ratification. 06 ont notifié l'application provisoire. Haïti n'a ni notifié, ni ratifié
- Maurice et Madagascar n'ont pas encore ratifié, mais ont notifié leur mise en œuvre provisoire à l'UE.
- La plupart des pays à revenu intermédiaire (huit au total) n'applique pas encore l'APE (Cameroun, Côte d'Ivoire, Fidji, Ghana, Kenya, Swaziland, Botswana ; Namibie).

Alors que les négociations régionales continuent, les PMA bénéficient d'un accès à l'U.E sans droits de douane, dans le cadre du régime « Tout sauf les armes ». Le Congo et le Gabon bénéficient depuis le 1er Janvier 2008 du Système de Préférences Généralisées (SPG).

Pour pouvoir bénéficier de l'accès préférentiel au marché européen après le 01 octobre 2014, le Cameroun pourrait soit ratifier l'APE intérimaire, soit notifier son application provisoire à l'UE, soit conclure un APE régional complet.

Le 21 mai 2013, le Parlement et le Conseil européens ont adopté le règlement 527/2013 modifiant le règlement 1528/2007 en vue d'exclure du bénéfice dudit règlement ceux des pays n'ayant pas ratifié l'APE. Cette exclusion rentrera en vigueur à partir du 01 octobre 2014.

Les pays ainsi exclus du règlement 1528/2007 vont être automatiquement reversés au Système de Préférences Généralisées (SPG) de l'UE, pour exporter leurs produits vers l'UE, si d'ici l'échéance d'octobre 2014, des mesures appropriées ne sont pas prises pour la ratification des accords intérimaires signés ou la conclusion des accords APE régionaux complets. Le régime SPG bien que généreux, est moins avantageux que l'APE concernant l'accès au marché.

Plusieurs raisons sont avancées aujourd'hui par les pays pour justifier la non ratification ou la non notification à ce jour des APE intérimaires :

- Les APE signés sont incomplets, et ne sont pas porteurs de croissance, ni de développement durable. Le volet développement pour atténuer les conséquences néfastes d'une telle libéralisation est absent.
- Les négociations se poursuivent au niveau régional. La ratification ne permettra pas une poursuite harmonieuse et sereine des négociations régionales.
- La ratification portera un sérieux coup à l'intégration régionale, qui est un des objectifs fondamentaux de l'APE. A cet égard, il convient de rappeler pour l'Afrique

Centrale, les orientations des chefs d'Etat de la CEMAC sur la question: La 9^{ième} Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC tenue à Yaoundé en Juin 2008 avait recommandé que les négociations de l'APE **soient l'occasion de sauvegarder la cohésion régionale** en vue de préserver les acquis de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

Pour le cas spécifique de l'APE d'Etape du Cameroun, hormis les dispositions prises par l'UE pour permettre au Cameroun d'exporter jusqu'ici ses produits hors droits de douane et hors contingentement dans son territoire, aucun autre engagement ou aucune clause de rendez-vous n'a été respectée par les parties.

CHAPITRE 2 : IMPLICATIONS DE L'APE SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE

Plusieurs études ont été menées pour évaluer les implications de l'entrée en vigueur de l'APE intérimaire du Cameroun. Il ressort de ces études que la libre entrée des biens en provenance de l'Union Européenne est susceptible d'avoir des effets négatifs sur l'économie camerounaise. Cependant, cet accord offre des opportunités dont la capitalisation pourrait permettre à l'économie de renforcer son système productif et d'atténuer ces effets négatifs. Les entreprises locales pourraient tirer profit de cet accord, puisque la libéralisation des échanges qui en découle induira, compte tenu du calendrier de démantèlement, une réduction des coûts d'acquisition de certains intrants et notamment des équipements agricoles et industriels. Ce chapitre est consacré à la revue des différentes études ayant estimé les implications sur (i) le commerce extérieur, (iii) la compétitivité et la production, (iv) les finances publiques, (v) autres indicateurs socioéconomiques, (vi) et l'intégration sous-régionale.

2.1.IMPACT DE L'APE SUR LE COMMERCE EXTERIEUR

Selon le **MINFI (2008)**, la libre entrée des biens européens induira une baisse des prix des produits importés relativement aux produits locaux jusqu'à la fin de la période de démantèlement, entraînant un accroissement des importations au détriment de la production intérieure. Par la suite, la fin de la baisse continue des prix des produits importés, ainsi que les gains de compétitivité des entreprises locales permettraient un accroissement plus important de la production des substituts locaux.

D'après **Ebe Evina, YEMENE, et al. (2008)**, l'APE d'Etape induira un accroissement des importations en provenance de l'Union Européenne, nettement plus important que l'accroissement des exportations du Cameroun vers l'Union Européenne. Le gain annuel en exportation vers l'Union Européenne pourrait atteindre 95 milliards de FCFA en 2023. Par contre, les importations en provenance de l'UE devraient régulièrement s'accroître au fur et à mesure de l'ouverture des frontières de 0,8% en 2010 à environ 16% en 2023. Cette hausse des importations proviendra plus de l'augmentation globale de la consommation des nouveaux produits d'origine Union Européenne. En outre, les auteurs montrent que la perte de compétitivité des produits en provenance des pays en dehors de l'UE sera contenue et que la mise en œuvre de l'APE n'apportera pas des modifications majeures sur le classement des principaux fournisseurs du Cameroun.

D'après **Ecopa (2012)**, l'APE aura un léger impact positif sur les importations et sur les exportations. Les importations seraient davantage stimulés que les exportations, conduisant ainsi à une légère détérioration de la balance commerciale (de l'ordre de 0,03 % du PIB par an, en moyenne sur la période 2010,2030).

En somme, il ressort de ces études que la mise en œuvre de l'APE d'étape se traduira par un accroissement des importations en provenance de l'Union Européenne, nettement plus important que l'accroissement des exportations du Cameroun vers l'Union Européenne.

2.2.IMPACT DE L'APE SUR LA COMPETITIVITE ET LA PRODUCTION

Le **PASAPE (2012)**³ montre que l'APE pourrait entraîner des pertes importantes des parts de marché interne des entreprises nationales, dont 80% des chiffres d'affaire se forment à partir du marché national, et la dégradation de leur compétitivité dont le niveau est déjà très faible ; toutes choses qui pourraient se traduire par la destruction du tissu productif national. Il ressort de l'analyse que, bien qu'à court terme les entreprises pourront bénéficier de la baisse des prix des équipements et intrants, elles feront face à une vive concurrence au fur et à mesure du démantèlement. Toutefois, certains secteurs (BTP, télécommunication, café, cacao, bois...) seraient moins affectés.

D'après les résultats de **Portier, Rampulla, et Vellutini (2008)**, l'APE aurait des effets positifs sur la production (un gain de taux de croissance pouvant atteindre 0,20 points annuels sur la période), liés à la baisse des prix des biens d'équipement.

Le **MINFI (2008)** aboutit également au résultat selon lequel l'accord induirait un accroissement de la production destinée au marché local suite à une baisse des coûts de production.

2.3.IMPACT DE L'APE SUR LES FINANCES PUBLIQUES

Le **CRETES(2008)** estime que l'impact d'une libéralisation de 80% des lignes tarifaires échelonnée sur une période de 15 ans sera **une perte nette fiscal-douanière atteignant 575,1 milliards en cumul** sur les quinze années de démantèlement.

Selon le **MINFI (2008)**, l'incidence de l'APE d'étape sur les recettes fiscales pourrait atteindre **1330 milliards de perte cumulée en 2023 et 2470 milliards en 2030**. Les pertes cumulées sur la TVA sur les produits domestiques s'élèveraient à 21 milliards à l'horizon

³ « Etudes sur les reformes institutionnelles de renforcement de la compétitivité envisageables après la signature des APE. »

2023 et à 61 milliards à l'horizon 2030. Cette perte de TVA résulterait de deux effets opposés : d'une part, l'accroissement de la production pour le marché domestique, et d'autre part la baisse du prix sortie-usine des biens locaux. L'étude a aussi montré que l'APE devrait induire des pertes de recettes douanières sur les produits importés d'origine UE (de 830 et 1907 milliards respectivement à l'horizon 2023 et en 2030), et sur les importations en provenance du reste du monde hors UE (de 28 et 78 milliards aux mêmes horizons temporels).

Selon **Ebe Evina, YEMENE, et al. (2008)**, l'accord d'étape entrainerait des pertes de recettes douanières, graduelles avec le degré d'ouverture. **Les pertes annuelles de recettes douanières** pourraient passer de 3,3 milliards en 2010 à 168,2 milliards à la fin du processus en 2023, faisant **un cumul d'environ 1100 milliards** sur l'ensemble de la période de démantèlement. De façon cumulée, les pertes de droit de douane stricto sensu représenteraient 80,1% des pertes de recettes fiscales à la porte, celles imputables aux recettes de TVA associées aux droits de douane et droits d'accises représenteraient 13,6%; alors que les pertes liées à la diversion commerciale représenteraient 6,2%. L'étude trouve que les gains de recettes liés à l'ouverture seront modestes et ne pourront pas compenser les pertes. Ces gains de recettes se situeraient autour de 191,5 milliards FCFA de manière cumulative sur la période. Ainsi, La perte nette cumulée pourrait se situer à 911,3 milliards à l'horizon 2023.

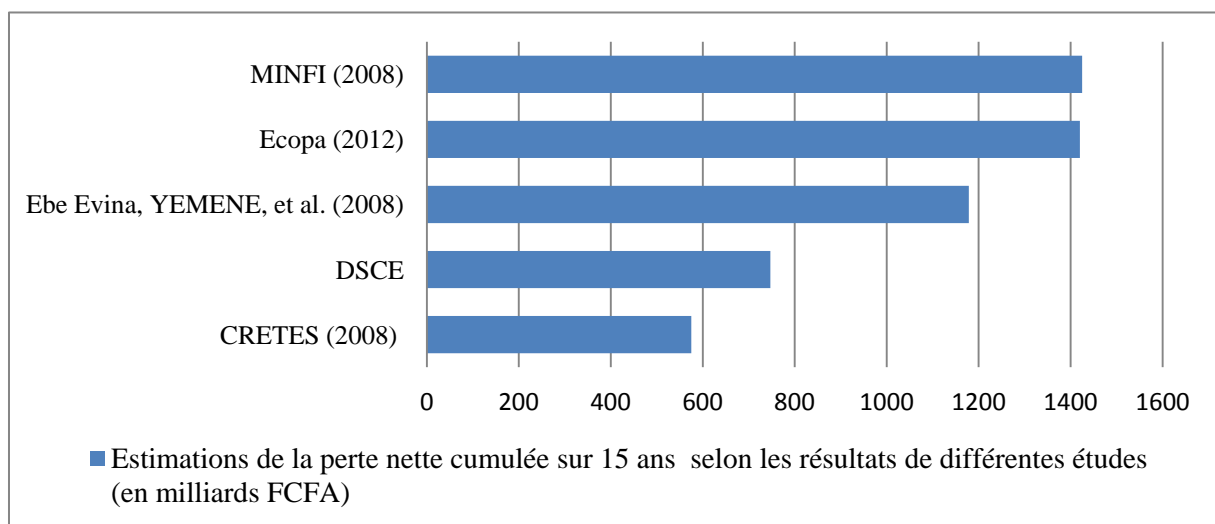
Il ressort également du **DSCE** que l'impact de la signature de l'APE sur les finances publiques sera perceptible à moyen et long termes et se traduira par des **pertes fiscales nettes**. La simulation de l'impact de cet accord sans la mise en œuvre de son volet développement et mise à niveau des entreprises locales montre des **pertes cumulées de recettes non pétrolières de 547,7 milliards** sur la période 2010-2020, dont 459,6 milliards entre 2015 et 2020. Ce gap représenterait en moyenne 0,4% du PIB sur cette dernière période, et cette situation aggraverait le besoin de financement de l'économie qui passerait de 216,3 milliards en 2010 à 1167,5 milliards en 2020.

Ecopa (2012) fait une estimation de l'impact fiscal net de l'APE sur les huit pays de la région Afrique centrale, en se basant sur l'offre régionale d'accès au marché et sur le calendrier de démantèlement (de 2012 à 2030) proposés par la région Afrique Centrale en novembre 2011 à N'Djamena. D'après cette étude, le cumul de pertes fiscales nettes liées à la mise en œuvre de l'APE pourrait atteindre 1704 milliards pour le Cameroun, soit une moyenne annuelle de 94,7 milliards.

Selon **Portier, Rampulla, et Vellutini (2008)**, l'incidence de l'accord sur les finances publiques serait significative avec des pertes brutes de recettes douanières qui pourraient atteindre 163 milliards en 2023. Les auteurs précisent que ces pertes brutes de droit de douane seront compensées par les autres impôts qui seront stimulés par le surplus de l'activité résultant de l'APE. Les pertes fiscales nettes pourraient ainsi se situer à 124,8 milliards en 2023 et à 132,1 milliards en 2031.

En somme, toutes ces études montrent que la mise en application de cet accord conduira à des pertes fiscal-douanières importantes pour l'économie, qui peut être fortement atténué si des mesures appropriées sont prises pour renforcer la compétitivité des secteurs des biens échangeables concernées.

Graphique 1: Impact de l'APE sur les finances publiques selon différentes études



Source : MINEPAT

2.4.IMPACT SUR D'AUTRES INDICATEURS ECONOMIQUES

Selon le **MINFI (2008)**, l'APE induirait une baisse généralisée et continue des prix, aussi bien les prix intérieurs des biens importés que les prix des biens produits localement. La baisse du prix intérieur des biens importés résulte de l'effet direct du démantèlement. Ainsi, à la fin du démantèlement du TEC sur les importations de catégorie 1 d'origine UE, la baisse relative du niveau général des prix des importations serait de 1,4%. Puis elle serait de 2,7% à l'année de la fin du démantèlement du TEC sur les importations de catégorie 2 d'origine UE. Cette baisse se poursuit pour atteindre une décote de 3,5% en 2023 (fin du démantèlement).

Les prix des produits locaux se réduisent aussi, tant pour ceux destinés au marché domestique que pour ceux exportés, avec des baisses estimées en 2023 à 1,19% et 0,48% respectivement. Cet impact résulterait d'un double effet : la réduction des coûts de production due à

l'acquisition bon marché des intrants importés, qui se traduirait par un accroissement de la production destinée au marché domestique. Par ailleurs, les prix des produits domestiques vendus sur le marché intérieur baisseraient aussi sous l'effet d'une plus grande compétitivité des substituts importés.

L'APE aura un impact positif sur la pauvreté selon **Portier, Rampulla, et Vellutini (2008)**, qui estiment à environ 100 000 le nombre de personnes qui sortiraient de la pauvreté à un horizon de 15 ans après le début de la mise en œuvre de l'APE.

Quant à l'impact sur l'emploi, si la majorité des études n'ont pas explicitement abordé cet aspect, il n'en demeure pas moins que la venue de l'APE pourrait entraîner soit des créations soit des destructions d'emplois, suivant les phases de démantèlements et les secteurs.

2.5.IMPACT SUR L'INTEGRATION SOUS-REGIONALE

La ratification par le Cameroun de l'APE d'étape pourrait occasionner de nombreux problèmes ou difficultés au plan régional. Celle-ci aura pour effet :

- la remise en cause de l'exécution des grands projets intégrateurs du PER/CEMAC, du PDCT-AC et autres, du fait de la baisse de la contribution du Cameroun à la TCI et à la CCI découlant de la suppression des droits de douanes ;
- la remise en cause des acquis de l'intégration régionale qui est un objectif fondamental de l'APE, notamment le Tarif Extérieur Commun de la CEMAC, puisque plusieurs régimes commerciaux cohabiteront dans la région, le Tout Sauf les Armes (TSA) pour les PMA, l'APE pour le Cameroun et le SPG (Système de Préférences Généralisées) pour le Gabon et le Congo ;
- la mise à mal d'une part, du processus de finalisation des négociations d'un accord de partenariat économique régional avec l'Union Européenne, et d'autre part, du processus de rationalisation des Communautés économiques régionales (CER) ordonné par les Chefs d'Etat de la CEEAC, et dont le Cameroun assure la présidence ;
- le détournement de commerce de la CEMAC et la tendance à la désindustrialisation de la CEMAC.

PARTIE 2 : DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE EN RELATION AVEC L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE

La partie précédente a fait ressortir les principales implications de la mise en œuvre de l'APE sur l'économie camerounaise. Cette partie porte sur le diagnostic de l'économie nationale en rapport avec lesdites implications. Elle s'organise en trois chapitres : Analyse des échanges commerciaux du Cameroun (chapitre 3) ; Analyse du système productif (chapitre 4) ; et Analyse des finances publiques (chapitre 5)

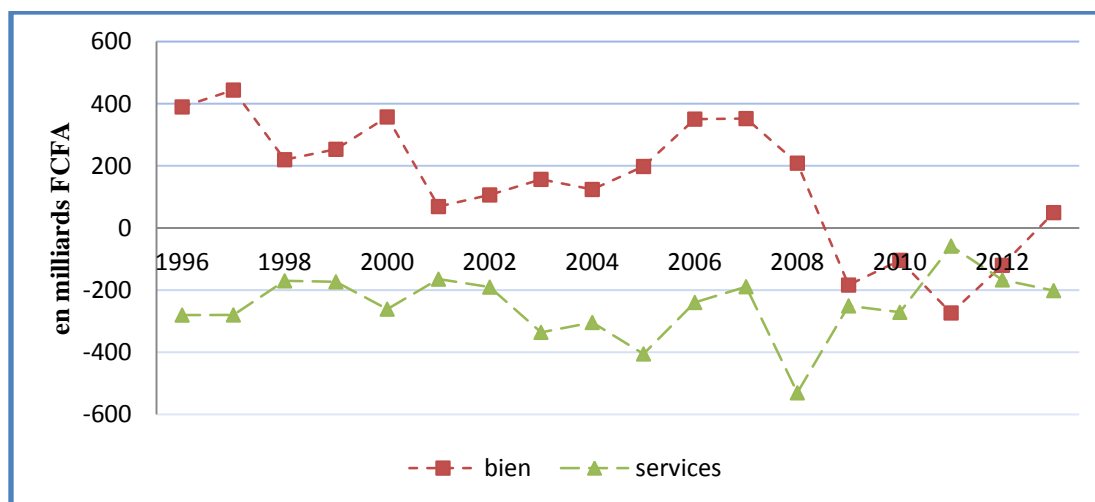
CHAPITRE 3 : ANALYSE DES ECHANGES COMMERCIAUX DU CAMEROUN

La mise en œuvre de l'APE pourrait avoir deux implications principales sur le commerce extérieur : (i) un accroissement des importations en provenance de l'UE au détriment de la production nationale ; et (ii) une détérioration de la balance commerciale avec l'UE. Afin de mieux se prémunir de ces contrecoups potentiels, il importe d'analyser les échanges commerciaux du Cameroun. C'est l'objet du présent chapitre, qui s'organise en deux sections : dynamique globale des échanges commerciaux ; orientation géographique et structure des échanges.

3.1.DYNAMIQUE GLOBALE DES ECHANGES COMMERCIAUX

Le solde commercial du Cameroun a été excédentaire jusqu'en 2008. Le déficit commercial est apparu à la suite des crises alimentaire⁴ (2007) et financière⁵ (2008). De 183,8 milliards en 2009, ce déficit se situe à 120,2 milliards en 2012. Toutefois, hors pétrole, ce solde qui est structurellement déficitaire atteint un niveau record de 1217,3 milliards en 2012.

Graphique 2: Evolution de la balance des biens et des services



Source : MINFI

Ainsi, l'évolution des échanges commerciaux du Cameroun sur les dix dernières années traduit une ouverture de plus en plus importante de l'économie vis-à-vis de l'extérieur. Le degré d'ouverture s'est situé en moyenne à 36,8% au cours de la période 2002-2010, avec un pic de 46,1% en 2006. La contribution des importations à ce taux est plus importante que celle

⁴ Pour juguler les effets de la hausse des prix du fait de la crise alimentaire mondiale, les autorités ont accordé des facilités à l'importation des denrées de première nécessité (poisson, riz, farine,...).

⁵ Baisse de la demande mondiale des matières premières (bois, caoutchouc, ...).

des exportations, à l'exception de l'année 2006 au cours de laquelle on a enregistré un taux de couverture des importations par les exportations de 113,4%. Ainsi, le rythme de croissance des exportations demeure encore insuffisant pour couvrir le niveau élevé des importations du pays (le taux de couverture des importations par les exportations se situe autour de 70% au cours de la période 2010-2012), induisant une balance commerciale (biens et services) structurellement déficitaire et un déficit qui s'amplifie d'année en année.

L'effort à l'exportation (exportations/PIB) s'est établi à 15,3% en 2010, traduisant une faible performance de nos exportations par comparaison à certains pays comme la Côte d'Ivoire (49,8%) et le Nigéria (33,6%).

3.2. ORIENTATION GEOGRAPHIQUE ET STRUCTURE DES ECHANGES

L'objectif de cette section est de mettre en relief, d'une part, l'orientation géographique du commerce international des marchandises du Cameroun, et d'autre part, la structure de celui-ci.

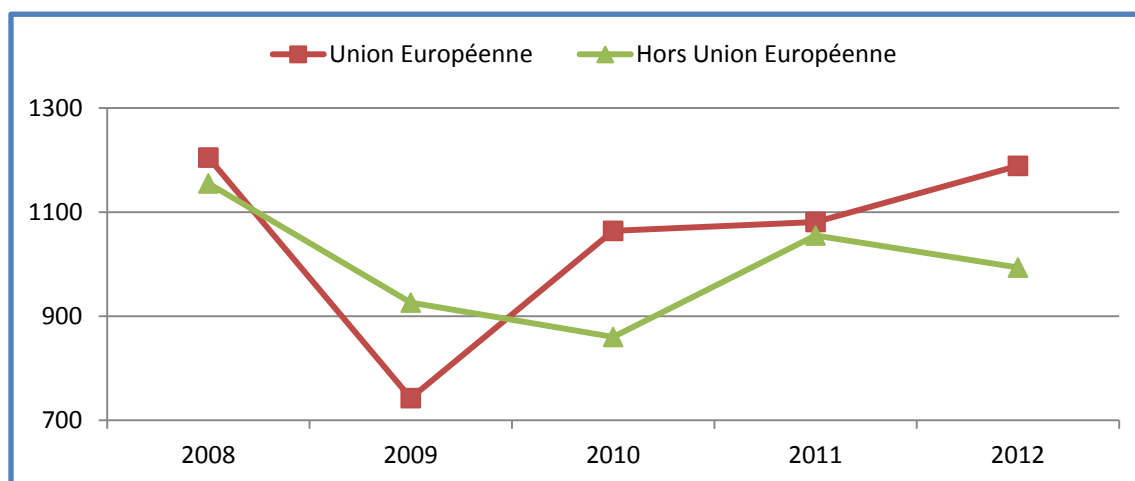
3.2.1. ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DES ECHANGES

De manière générale, l'Union Européenne demeure le principal partenaire commercial du Cameroun, avec un total des échanges estimé à 2294,4 milliards en 2012, soit 42% du total des échanges de biens du Cameroun.

❖ Les exportations

Les exportations du Cameroun vers l'UE connaissent en moyenne sur la période 2010-2012, une hausse de 18,3%, après la baisse (-38,42%) observée en 2009, consécutive à la crise financière internationale de 2008.

Graphique 3: Evolution des exportations (milliards de FCFA) du Cameroun par destination



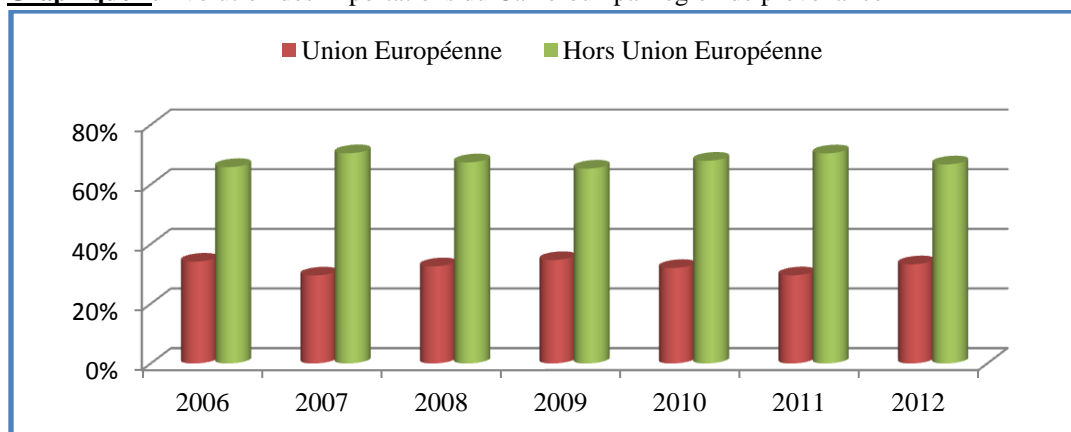
Source : MINEPAT

Par ailleurs, les exportations vers les autres régions du monde ont été moins vigoureuses, enregistrant une baisse en valeur de 3,2% en moyenne. Depuis 2010, plus de la moitié des exportations des produits camerounais ont pour destination l'UE. En dehors de l'UE, la Chine constitue une destination de choix pour les produits camerounais (Cf. tableau xx en annexe).

❖ Les importations

Contrairement à la situation des exportations, le poids de l'UE dans les importations du Cameroun est demeuré stable depuis 2006 (32% en moyenne), et très en deçà du poids du reste des régions (68% en moyenne). Les principales origines des produits d'importations du Cameroun les suivantes (Cf. Graphique xx en annexe) : Nigéria (29,1%), Chine (15,9%), Etats Unis (4,9%) et Inde (4,5%).

Graphique 4: Evolution des importations du Cameroun par région de provenance



Source : MINFI

Les importations en provenance de l'UE se sont accrues en moyenne annuelle de 15,2% sur la période 2010-2012 pour se situer à 1105,4 milliards en 2012. Les importations en provenance des autres régions hors UE ont également connu depuis plusieurs années une tendance haussière. D'une valeur de 1701,6 milliards de FCFA en 2010, les importations en provenance des pays hors UE se sont élevées à 2 220 milliards en 2012, soit une croissance moyenne annuelle de près de 15%.

3.2.2 STRUCTURE DES ECHANGES COMMERCIAUX

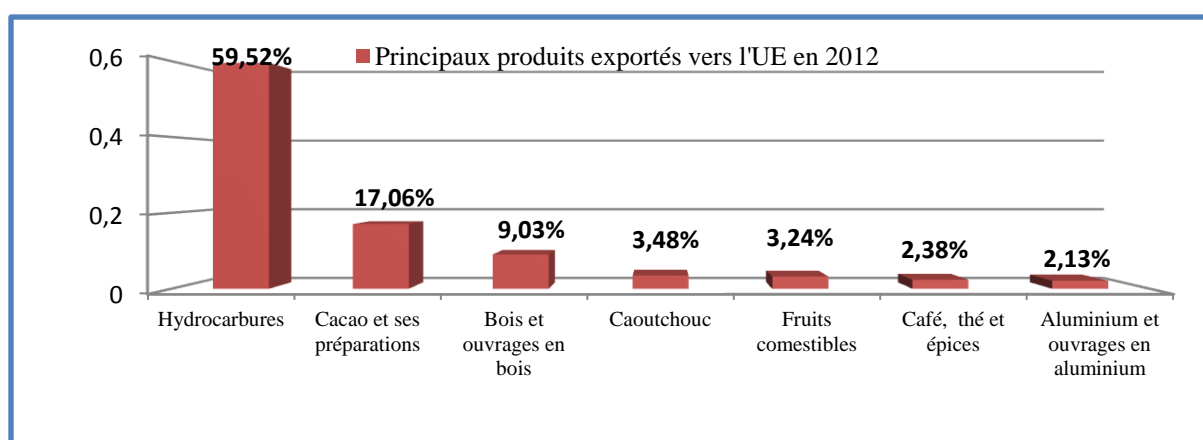
La structure des échanges commerciaux permet de faire ressortir les principaux produits importés et exportés par le Cameroun. L'analyse distingue les échanges avec l'UE et celles avec le reste du monde hors UE.

❖ Structure des exportations

La structure des exportations du Cameroun met en exergue une concentration autour d'un nombre réduit de produits. De plus, ces produits sont pour la plupart soit des produits primaires, soit des produits à très faible valeur ajoutée.

Sept (07) des produits exportés vers l'UE constituent à eux seuls près de 97% de la valeur des échanges en direction de cette zone. Il s'agit notamment des hydrocarbures, du cacao et de ses préparations, du bois et des ouvrages en bois, du caoutchouc, des fruits comestibles, ainsi que de l'aluminium et des ouvrages en aluminium.

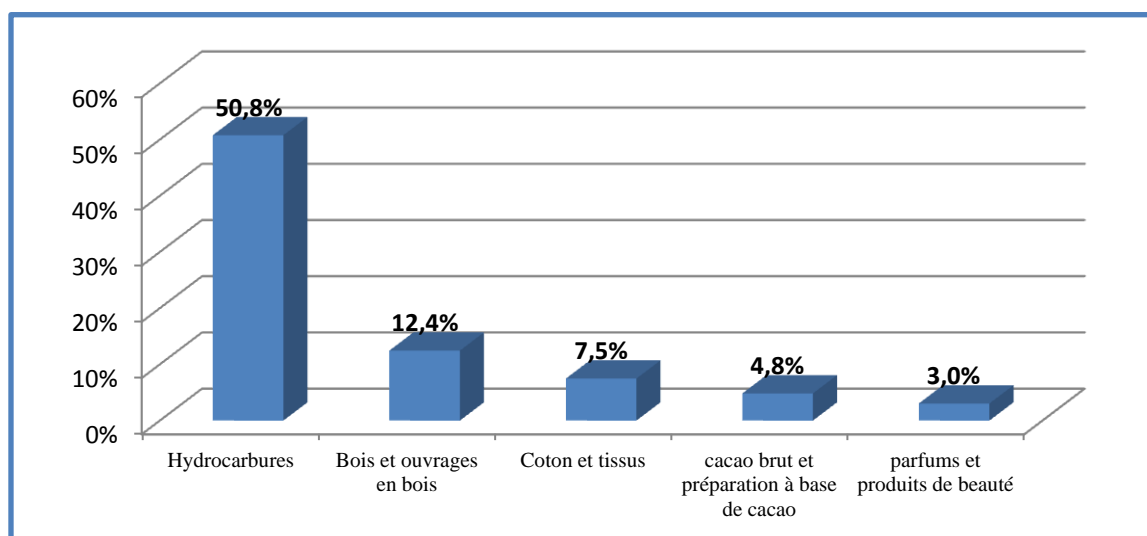
Graphique 5: Principaux produits exportés vers l'UE



Source : MINEPAT

Les exportations du Cameroun vers les régions hors UE quant à elles concernent les hydrocarbures, le bois et les ouvrages en bois, le coton et les tissus, le cacao et les préparations à base de cacao, les parfums et les produits de beauté.

Graphique 6: Principaux produits exportés vers les pays en dehors de l'UE



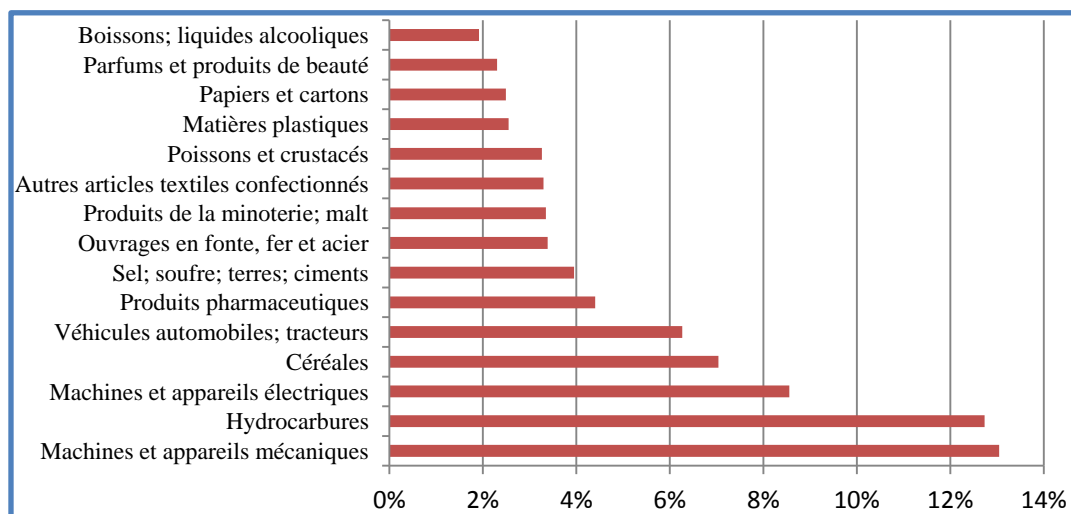
Source : MINEPAT

Par ailleurs, en confrontant l'indice de performance à l'exportation des produits d'origine camerounaise et l'indice de la demande mondiale correspondante⁶ (tableau xx en annexe), il ressort que les produits dérivés du cacao (pâte, beurre et huile), ainsi que la ferraille sont parmi les produits du Cameroun les plus performants à l'exportation. Ils sont suivis par le bois brut, l'ananas, le haricot et le caoutchouc naturel. On note qu'en dehors du pétrole brut, qui représente un indice élevé de la demande mondiale (indice=93/100, rang mondial de 5^{ème}), l'indice de la demande mondiale pour la plupart des produits exportés par le Cameroun est faible, traduisant le faible dynamisme à l'international des produits où l'économie camerounaise s'est spécialisée.

❖ Structure des importations

Contrairement aux exportations, les importations du Cameroun sont constituées d'un panier de produits un peu plus diversifié. Les importations en provenance de l'UE concernent essentiellement des produits manufacturiers tels que les machines et les appareils mécaniques, les hydrocarbures, les machines et les appareils électriques, les véhicules automobiles et les tracteurs ainsi que les produits pharmaceutiques. Toutefois, l'on y retrouve quelques produits alimentaires dont le Cameroun présente une forte carence en terme de production. Il s'agit notamment des céréales, des poissons et crustacés, des produits de la minoterie et malt, du lait et produits laitiers, des œufs et du miel.

Graphique 7: Principaux produits importés en provenance de l'UE en 2012

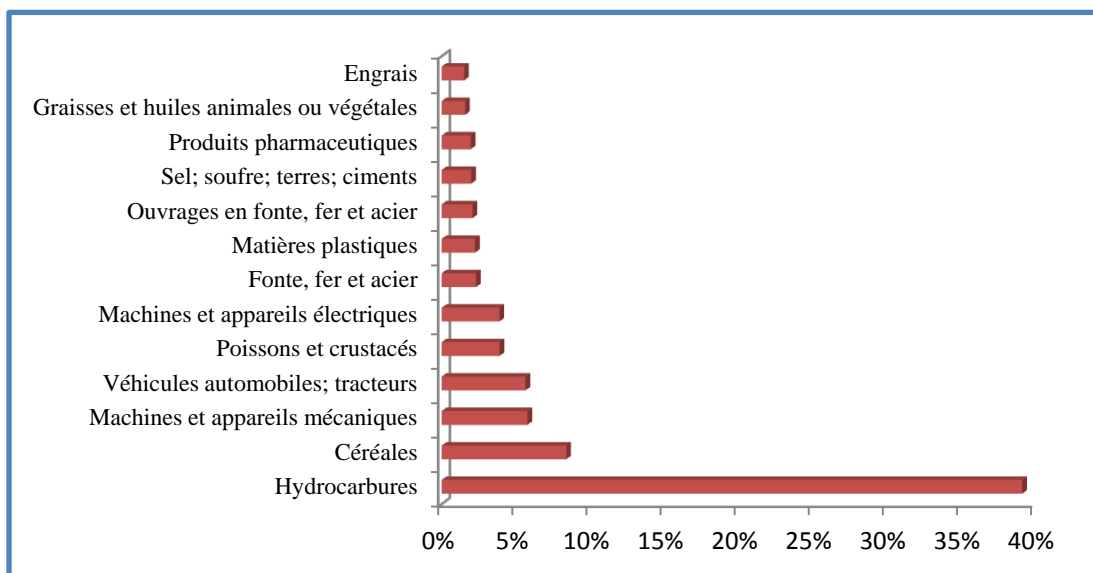


Source : MINEPAT

⁶ L'on utilise l'approche développée par le Centre de Commerce International pour effectuer un classement des secteurs ou des produits en terme de potentiel de développement des exportations basée sur une série d'indices agrégés, notamment : la performance commerciale (indice de performance à l'exportation) ; les tendances des marchés mondiaux et leurs conditions d'accès (indice de la demande mondiale), afin d'identifier parmi les exportations camerounaises, celles ayant de bonnes performances à l'exportation.

Le panier des produits importés en dehors de l'UE est similaire à celui des produits importés de l'UE, même si l'ordre d'importance diffère légèrement. Ainsi, les principaux produits importés par le Cameroun en dehors de l'UE sont notamment les hydrocarbures, les céréales, les machines et appareils mécaniques, les poissons et crustacés ainsi que les machines et les appareils électriques.

Graphique 8: Principaux produits importés en dehors de l'UE



Source : MINEPAT

3.3.FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES RELATIVES AUX ECHANGES COMMERCIAUX

Les forces de l'économie camerounaise relatives au commerce avec l'extérieur sont :

- une position géographique privilégiée qui permet la desserte de l'hinterland Tchadien et Centrafricain, et qui donne au Cameroun la possibilité de se positionner comme un Hub régional pour de nombreuses activités industrielles et de services ;
- une position dominante dans la sous région CEMAC.

Les faiblesses sont les suivantes :

- des exportations peu concurrentielles et faiblement diversifiées (en produits comme en destinations), composées essentiellement des produits primaires à faible valeur ajoutée ;
- un dispositif de formation professionnelle globalement inadaptée en matière de développement du commerce ;

- des déficiences en matière d'environnement réglementaire et normatif, d'infrastructures, d'accès au capital, de ressources humaines d'accompagnement au commerce ;
- des déficiences en matière de normes et de qualité ;
- une faible valorisation des ressources naturelles ;
- une faible coopération commerciale se traduisant par un nombre limité des partenaires commerciaux, avec pour conséquence une vulnérabilité de nos exportations face aux chocs qui surviendraient chez ces partenaires.

Concernant les opportunités, outre la proximité avec des grands marchés (Nigéria, RDC, Soudan, etc.), l'entrée en vigueur de l'APE offrira au Cameroun l'occasion d'accéder aux marchés des économies émergentes et d'accroître les débouchés pour ses produits.

Les menaces en matière de commerce liées à la mise en œuvre de l'APE sont les suivantes :

- l'inondation du marché camerounais par les produits européens;
- l'existence des barrières non tarifaires et obstacles techniques au commerce par nos principaux partenaires commerciaux ;
- les jeux stratégiques internationaux des puissances économiques ;
- l'emprise idéologique des organismes économiques internationaux ;
- la persistance de la morosité économique chez nos partenaires commerciaux;
- les politiques de subvention de nos partenaires commerciaux.

En somme, cette analyse du commerce extérieur du Cameroun fait ressortir un déficit structurel et une concentration des exportations autour d'un nombre réduit de produits primaires et à très faible valeur ajoutée. ***L'entrée en vigueur de l'APE accroîtra certes les débouchés pour nos produits, mais pourrait également contribuer à dégrader davantage et durablement la balance commerciale avec l'UE, avec une menace sur la défense de la valeur de la monnaie.***

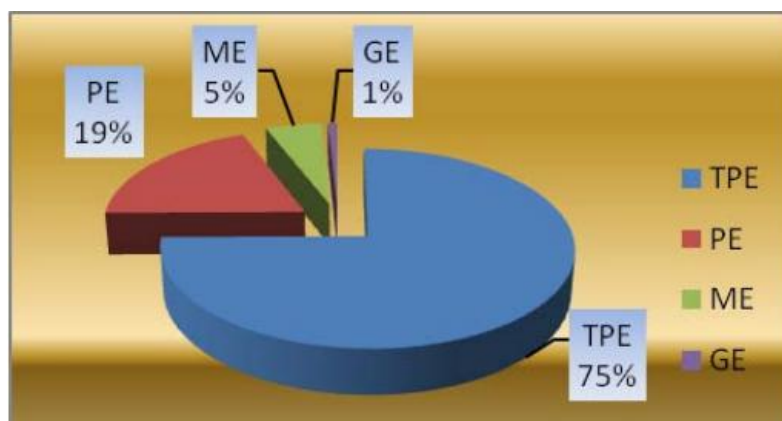
CHAPITRE 4 : PERFORMANCE DU SYSTEME PRODUCTIF

L'ouverture des marchés dans le cadre de l'APE constitue un défi majeur pour le système productif du Cameroun qui demeure très fragile, peu compétitif pour faire face à la concurrence des produits en provenance de l'UE. Les études ont relevé que l'APE pourrait entraîner des pertes importantes des parts de marché internes des entreprises nationales. Ce chapitre fait un état des lieux du système productif national en décrivant tour à tour : (i) les unités de production, (ii) la production et la valeur ajoutée, (iii) le coût des facteurs de production, (iv) et le climat des affaires. Enfin, le chapitre recense les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour le système productif national, en liaison avec la mise en application de l'APE.

4.1. LES UNITES DE PRODUCTION

Le recensement général des entreprises (RGE) a permis de dénombrier 93 969 entreprises et établissements en activité au Cameroun, dont 35,1% à Douala 23,9% à Yaoundé. Les très petites unités de production (employant au plus 5 personnes) représentent plus des deux tiers des entreprises recensées.

Graphique 9: Répartition des entreprises par type



Source : RGE 2009

Le recensement a noté la prépondérance du secteur tertiaire avec 86,5% des unités recensées, contre 13,1 % pour le secteur secondaire et 0,4% seulement pour le secteur primaire. Les principales conséquences de cette ventilation sectorielle des unités de production est le foisonnement des activités commerciales et la faible revalorisation des ressources locales. Les résultats indiquent également une grande proportion des entreprises individuelles (89%) et la jeunesse des entreprises recensées : 50% d'entre elles ont moins de 3 ans d'existence.

Concernant la nationalité des dirigeants d'entreprises, le RGE a relevé que la gestion des grandes entreprises est à 45% aux mains des ressortissants des pays européens et des ressortissants américains. Ces grandes entreprises se retrouvent surtout dans les sous secteurs à haute intensité de capital, notamment dans le transport, les banques et assurances, l'agroalimentaire, l'extraction, la sylviculture et l'agriculture moderne.

Le faible taux de pénétration des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'insuffisante utilisation des résultats de la recherche et le peu d'intérêt à la protection de l'environnement font également partie des constats qui ont pu être établis par le RGE.

Par ailleurs, la deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI 2) réalisée en octobre 2011 indique que le système productif est caractérisé par une prépondérance du secteur informel. Le taux d'informalité se situe à 90,5% en 2010. Les unités de production emploient majoritairement une population jeune (l'âge moyen des actifs occupés est de 33 ans) et masculine.

Outre les insuffisances liées aux unités de production telles que mentionnées ci-dessus, celles-ci évoluent dans un environnement des affaires peu propice. En effet, les coûts des principaux facteurs de production demeurent élevés en raison de leur offre insuffisante et de leur mauvaise qualité (énergie, routes, chemin de fer, ports, aéroports et télécommunication). De plus, la persistance de la contrebande, de la fraude et de la contrefaçon continuent de peser sur les activités des entreprises. De même, l'accès au financement reste difficile, en l'occurrence pour les PME. Les entreprises éprouvent également des difficultés à trouver une main d'œuvre nationale qualifiée, ce qui contribue au renchérissement de la main d'œuvre et à la baisse de la productivité. Cette situation explique en partie la sous utilisation des capacités de production. En moyenne, les entreprises utilisent seulement 64% de leurs capacités de production.

4.2. LA PRODUCTION ET LA VALEUR AJOUTEE

Après le ralentissement du rythme de croissance de l'économie ayant suivi la crise internationale survenue en 2008, le PIB du Cameroun a enregistré un regain de croissance depuis 2010, année de démarrage de la mise en œuvre du DSCE. Le taux de croissance réelle s'est ainsi situé à 4,6% en 2012 contre 4,1% en 2011 et 3,3% en 2010.

Tableau 4 : Evolution de la production et du PIB

Libellé	2008	2009	2010	2011	2012
Valeurs courantes en milliards de FCFA					
1. Production	16 317,9	16 871,6	17 828	19 418	20 599,9
2. Consommation intermédiaire	6 685,3	6 687,0	6 993	7 845	8 115,4
3. Valeur Ajoutée (1-2)	9 632,6	10 184,6	10 836	11 573	12 484,5
4. Impôts sur les produits	811,2	855,6	864	973	1 030,2
PIB (3+4)	10 443,8	11 040,3	11 700	12 546	13 514,7
Evolution des volumes en %					
1. Production	3	1,3	3,7	4,3	4,4
2. Consommation intermédiaire	3,6	0,8	3,9	4,8	4,1
3. Valeur Ajoutée (1-2)	2,6	1,7	3,5	3,9	4,7
4. Impôts sur les produits	6	4,9	0,4	6,7	3,7
PIB (3+4)	2,9	1,9	3,3	4,1	4,6

Source : Données de l'INS

Concernant la répartition sectorielle du PIB, le secteur tertiaire a le plus grand poids : sa valeur ajoutée a représenté 34,3% du PIB national en 2012. Le secteur secondaire vient en deuxième position avec 27,3% du PIB, tandis que la part du secteur primaire dans le PIB s'est située à 21,4% en 2012.

Tableau 5 : Performances des secteurs d'activités

Libellé	Poids dans le PIB (%)				Contribution à la croissance				
	Année	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
Secteur primaire		21,7	21,7	21,7	21,4	0,6	1,3	0,7	0,6
Agriculture des produits vivriers		14,2	14	14,6	14,5	0,7	0,5	0,6	0,6
Agriculture industrielle et d'exportation		1,4	1,6	1,4	1,2	0,1	0,1	0	-0,1
Elevage, chasse		2,9	2,8	2,7	2,8	0	0,1	0,1	0,1
Sylviculture et exploitation forestière		2	2	2	1,9				
Secteur secondaire		27,6	27,7	27,3	27,9	-0,6	0,1	0,4	1,2
Industries extractives		7,3	6,6	7,7	8,1	-0,8	-0,6	-0,3	0,1
Industries Agro-alimentaires		5,7	6,2	6,3	6	-0,1	0,3	0,2	0,3
Autres Industries manufacturières		9,2	8,8	7,3	7,7	-0,1	0,1	0,1	0,5
BTP		4,4	5,1	5,1	5,3	0,3	0,2	0,3	0,2
Secteur tertiaire		34,2	34,6	34,6	34,3	1,3	1,5	2,1	2
Commerce, restaurants et hôtels		18,6	18	18	18	0	0,3	0,9	1
Transports, entrepôts, communications		6	6,5	6,5	6,4	0,6	0,5	0,8	0,8
Banques et organismes financiers		0,8	0,9	1	1	0	0,1	0,1	0,1
Autres services marchands		9,3	9,8	9,6	9,4	0,5	0,6	0,4	0,2
Total VA marchande		83,4	84	83,6	83,6	1,2	2,9	3,2	3,7
Total VA non marchande		8,8	8,7	8,6	8,7	0,3	0,4	0,4	0,5
Impôts et taxes nets des Subventions		7,7	7,4	7,8	7,6	0,4	0	0,5	0,3
PIB		100	100	100	100	1,9	3,3	4,1	4,6

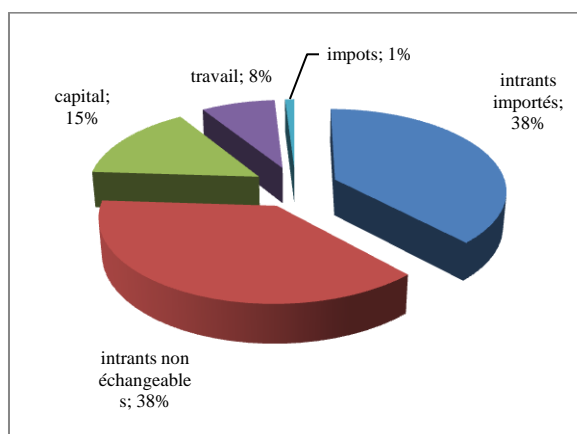
Source : données de l'INS

Cette structure met en relief, d'une part une tertiarisation de l'économie tirée par le commerce notamment des produits importés, et d'autre part un faible tissu industriel très peu intégré, transformant des intrants majoritairement importés, ce qui ne contribue pas au développement de la production locale desdites matières premières. Cette situation pourrait s'aggraver avec la

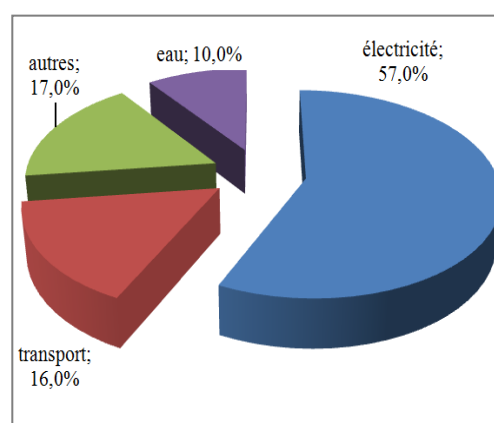
mise en œuvre de l'APE, qui risque nourrir davantage le commerce et contribuer à l'affaiblissement de l'activité industrielle.

Par ailleurs, le coût unitaire de production des entreprises est très élevé, se situant à 1,22. Les coûts en intrants importés et non échangeables (qui représentent 76% du coût total de production) constituent le principal handicap à la compétitivité. Le processus de production national est très dépendant vis-à-vis des importations utilisées en consommations intermédiaires (39,5%).

Graphique 10: Structure des coûts de production



Graphique 11: Décomposition des intrants non échangeables



Source : MINEPAT, DSF 2009-2010

S'agissant particulièrement des intrants non échangeables, la structure des coûts révèle que le coût de l'électricité représente près de 57% du coût de ces intrants et 17% du coût total de production. Le coût du transport est estimé à 16% et celui des charges relatives à la consommation d'eau est de 10%.

4.3. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES RELATIVES AU SYSTEME PRODUCTIF

Les forces relatives au système productif camerounais sont les suivantes :

- potentiel énergétique, agricole et minier important ;
- stabilité macroéconomique ;
- dynamisme entrepreneurial avec un large vivier de PME ;
- position dominante dans la sous région CEMAC ;
- démarrage des grands projets d'infrastructures (énergie, transport, ...).

Les faiblesses du système sont les suivantes:

- ✓ coûts élevés des facteurs de production ;
- ✓ prépondérance du secteur informel ;
- ✓ faible organisation du tissu productif (absence de clusters, zones économiques etc.) ;
- ✓ base de production étroite, fragilisée et peu intégrée ;
- ✓ faible valorisation de nos ressources naturelles ;
- ✓ déficiences en matière d'infrastructures et d'accès au capital ;
- ✓ faible marge de manœuvre en matière de politique monétaire due à l'appartenance à une zone monétaire ;
- ✓ marché financier embryonnaire qui rend difficile la mobilisation des financements pour l'investissement, principalement en ce qui concerne les PME ;
- ✓ agriculture peu productive, peu diversifiée avec une très faible utilisation des méthodes modernes ;
- ✓ faible attractivité des IDE concentrés principalement dans des secteurs d'extractions à faible effet d'entraînement sur le reste de l'économie notamment en matière de création d'emploi ;
- ✓ faible efficacité de la dépense publique.

La mise en application de l'APE offrira l'opportunité de réduire les coûts des facteurs de production, notamment à travers la réduction des coûts d'acquisition des équipements productifs et autres intrants.

Le principal risque lié à l'application de cet accord est une importante perte des parts de marché internes des entreprises nationales, suite à l'inondation du marché camerounais par les produits européens.

CHAPITRE 5 : PERFORMANCE MITIGEE DES FINANCES PUBLIQUES

Depuis la fin des années 1990, la situation des finances publiques camerounaise est atypique. En dépit de séquelles des déséquilibres du passé se traduisant par des stocks d'arriérés publics importants, il débouche sur un relatif assainissement financier « comptable » qui permet de préserver la solvabilité financière de l'Etat sans toutefois que l'équilibre atteint ne soit favorable, ni à la croissance, ni à la réduction de la pauvreté. Cette situation provient d'une sous-exploitation de l'espace budgétaire du Cameroun liée à persistance des inefficacités tant en matière de mobilisation des recettes fiscales qu'en terme de dépense publique.

L'entrée en vigueur de l'APE aura un impact sur l'équilibre partiel des finances publiques, notamment en ce qui concerne la mobilisation des recettes fiscales. La plupart des études évaluant l'impact de l'APE sur l'économie camerounaise ont montré que l'ampleur de la perte nette en termes de mobilisation des recettes varie entre 600 et 1400 milliards. Pour rétablir l'équilibre des finances publiques, il est indispensable d'agir simultanément sur les deux leviers de la politique budgétaire à savoir les recettes fiscales et la dépense publique. La réalisation de cet objectif nécessite d'identifier les problèmes structurelles qui minent le système de recouvrement et de mettre en relief les sources d'inefficacité de la dépense publique.

5.1. ANALYSE DU SYSTEME FISCAL

Les ressources publiques du Cameroun sont caractérisées par une dépendance croissante depuis le début des années 2000 vis-à-vis des recettes pétrolières (près de 29,2% en 2012). Il en résulte une forte instabilité et une vulnérabilité élevée des recettes publiques dues à des fluctuations exogènes des cours internationaux du pétrole. Le taux de prélèvement public hors pétrole (environ 12 % du PIB) du Cameroun est sensiblement inférieur à la moyenne des pays de l'UEMOA (pays non pétroliers) qui constitue déjà une référence basse par rapport à l'ensemble des pays africains.

TVA

Concernant le rendement budgétaire net de la TVA, l'analyse des performances met en relief une faible efficacité de cette taxe relativement aux autres économies en développement. Cette situation est liée à la persistance de la fraude, qui contribue avec les exonérations, à la relative faiblesse du rendement de la TVA et aux distorsions économiques importantes. Au niveau de la douane, cette faiblesse semble provenir de la grande importance des exonérations de TVA

relatives notamment aux biens d'équipements et consommation intermédiaire et aussi à l'absence de prise en charge comptable des exonérations de TVA relatives aux projets financés par l'extérieur.

Fiscalité directe

La faible contribution de la fiscalité directe concerne l'impôt général sur le revenu. En 2007 par exemple, l'IRPP a apporté des recettes à hauteur de 1,37% du PIB, dont 0,65 % PIB au titre des salaires, 0,32% du PIB au titre des rémunérations versés à des étrangers et 0,32 au titre de la taxation des revenus mobiliers. Augmenter le rendement de l'IRPP supposerait d'être en mesure d'élargir l'assiette de cet impôt en direction des revenus non salariaux. Une telle orientation se heurte, à d'importants obstacles, notamment à la difficulté pour les administrations fiscales de mettre en œuvre un impôt direct sans pouvoir, comme en matière de taxation des salaires ou de taxation des revenus de capitaux mobiliers, s'appuyer sur des collecteurs d'impôt (entreprises, Etat en tant qu'employeur, banques en tant que payeur des revenus de capitaux mobiliers). Un autre obstacle réside dans la forte capacité de résistance des titulaires de revenus non salariaux vis-à-vis de l'impôt.

Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés quant à elle, comme pour la TVA, a une efficacité médiocre. En effet, Alors que le taux de l'impôt sur les bénéfices du Cameroun est parmi les plus élevés en Afrique francophone, on constate que les pays avec les taux les plus élevés sont caractérisés par le plus faible coefficient d'efficacité budgétaire de l'impôt sur le bénéfice. Deux explications principales peuvent être apportées : des taux d'imposition élevés incitent les entreprises à délocaliser leurs bénéfices vers des pays à plus faible taxation ; des taux élevés peuvent aussi inciter à la fraude. De plus, des taux d'imposition stimulent la demande des opérateurs pour bénéficier de régimes dérogatoires : ces dernières années, de nombreuses conventions fiscales ont été conclues (la Direction des Douanes applique actuellement 123 conventions fiscales).

Analyse du potentiel fiscal

En faisant une analyse en termes d'effort fiscal, on veut répondre à la question : comment se situent les recettes publiques effectives par rapport au niveau de prélèvement déterminé par les facteurs structurels ? Dans le cas du Cameroun, les facteurs structurels déterminent un potentiel fiscal supérieur au prélèvement effectif ; on a alors une situation d'effort fiscal négatif où la politique économique nationale mise en œuvre est à l'origine d'une démobilisation fiscale. On peut penser alors qu'une politique économique plus favorable, dont l'efficacité serait analogue à l'efficacité moyenne des politiques appliquées dans les pays en développement, devrait permettre

la mobilisation de ressources publiques supplémentaires substantielles et donc l'élargissement de la composante de recettes publiques de l'espace budgétaire.

Capacité de mobilisation des autres types de ressources

Outre la mobilisation relativement faible des recettes fiscales et leur vulnérabilité, le Cameroun mobilise peu les autres formes de financement. Depuis 2010, le Cameroun recourt de manière active à l'emprunt extérieur et à la mobilisation de l'épargne intérieure. Toutefois, certaines formes de financement sont encore inexploitées. Il s'agit des financements des projets par les approches PPP (Partenariat Public-Privé) et BOT (Built, Operate & Transfer). Par ailleurs, les institutions internationales offrent également des lignes de financement qui demeurent très faiblement exploitées. Il s'agit à titre illustratif des instruments de prêt du FMI (accords de confirmation, ligne de crédit modulable (LCM), ligne de précaution et de liquidité (LPL) et mécanisme élargi de crédit pour les besoins de moyen à long terme, instrument de financement rapide (IFR)).

5.2. ANALYSE DES DEPENSES

L'analyse des performances en matière de mobilisation des recettes internes a mis en relief une instabilité des recettes pétrolières qui nécessitent ensuite la mise en œuvre de politiques d'ajustement budgétaire d'un coût collectif élevé. Outre l'inefficacité des dépenses publiques qui en résulte, l'avènement de l'APE induira certainement un rétrécissement des ressources budgétaires notamment les recettes douanières. Les pertes de ressources ainsi enregistrées constitueront un facteur de risque additionnel pour la mise en œuvre satisfaisante du programme des dépenses publiques. Pour garantir dans ce contexte l'offre des services publics, l'examen de l'efficacité du circuit de la dépense s'avère indispensable.

Au cours de la dernière décennie, les différentes Lois de finances ont réservé moins de 25% des recettes et dons attendus aux dépenses de capital. Au niveau de l'exécution, ce ratio faiblit et se situe à moins de 20%. Il s'en suit qu'aussi bien en terme de dotation qu'en terme de réalisation, le volume des ressources affecté aux dépenses en capital demeure insuffisant et le taux d'investissement public qui en résulte est inférieur à 2,5%. Cette faible contribution de l'Etat à l'investissement limite les potentialités de l'investissement privé et de la croissance économique. Or, Il est clairement établi qu'une politique efficace recherchant une croissance durable pour le Cameroun exige qu'un minimum de 25% du PIB soit consacré à l'investissement.

Tableau 6 : Evolution du taux d'investissement (en %)

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Formation brute de capital fixe	17.6	17.8	19.0	20.6	19.2
Secteur privé	15.2	15.6	16.7	18.2	16.9
Administration centrale	2.4	2.2	2.2	2.4	2.3

Source : MINEPAT

Outre les défaillances inhérentes aux principes d'allocation des ressources budgétaires, l'analyse du circuit de la dépense publique met en relief des insuffisances relatives à la qualité de la dépense, de manière générale, et celle de la dépense d'investissement, en particulier. Ces lacunes ont trait aux systèmes de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics au Cameroun.

L'enquête « budget tracking » réalisée par l'Institut National de la Statistique révèle qu'à cause d'une multiplicité des intervenants du circuit de passation des marchés publics, les services déconcentrés du système éducatif enregistrent des pertes plus de 40% de leur budget de fonctionnement. De même, l'Etat bien qu'étant un client de grande importance, continue à acquérir des biens et services à des prix largement au dessus de ceux obtenus par le secteur privé. Au cours de la phase de passation des marchés publics, Les défaillances s'observent surtout au niveau de la préparation du DAO, de sa validation et de l'attribution des marchés. La qualité de la dépense peut être fortement influencée à travers les quantités mal estimées, entraînant des avenants et les caractéristiques de l'ouvrage mal définies avec pour conséquence une durée de vie inférieure au seuil requis. Sur la base d'un échantillon de 364 marchés passés en 2010, l'analyse des indicateurs relatifs à l'exécution donne les résultats ci-après :

Tableau 7 : Performance en matière d'exécution du budget

Nombres de projets	364	Pourcentage
Effectivité/réalisation des prestations	328	90%
Respect délai réalisation	196	54%
Respect délai paiement	92	25,4%
Conformité qualité des prestations	264	72,4%

Source : ARMP

D'autres analyses mettent également en relief le caractère inefficace de la subvention à la consommation notamment des produits pétroliers qui représentent plus de 4% du PIB. En rappel, en 2010, la subvention à la consommation des produits pétroliers a coûté à l'Etat du

Cameroun 145 milliards de FCFA, et avait atteint la barre de 300 milliards de F.CFA en 2012. Leur volume sans cesse croissant lié au défaut de ciblage induit un effet d'éviction sur les autres dépenses publiques. Par ailleurs, l'Etat a accordé de nombreuses incitations et facilités soit à la consommation soit à l'investissement induisant ainsi un accroissement de la dépense fiscale. La contrepartie de ces incitations à l'investissement en termes de relèvement du niveau de l'investissement privé et relance de la croissance demeure faible.

La faible priorité accordée lors de la passation des marchés publics à l'acquisition des produits et services locaux contribue à aggraver le déficit au détriment de l'activité productive nationale. A titre illustratif, la quasi-totalité des meubles livrés aux administrations et aux organismes publics sont importés et parallèlement l'Etat soutien la filière bois.

L'ensemble de ces défaillances contribue à affaiblir les capacités d'intervention de l'Etat. Ainsi, tant par son niveau que par sa composition et sa qualité, la dépense publique exerce au Cameroun un impact très faible sur la croissance. Avec la perspective de la baisse des ressources internes liée à l'APE, la conduite satisfaisante du programme d'investissement public nécessite le renforcement des mesures visant à améliorer l'efficacité de la dépense publique.

CHAPITRE 6 : REVUE DES POLITIQUES EN RAPPORT AVEC L'APE AU CAMEROUN

Au regard des implications de l'APE sur l'économie camerounaise telles que relevées dans les différentes études réalisées, le Cameroun, en partenariat avec l'Union Européenne, a d'ores et déjà entrepris, depuis 2003, plusieurs politiques en vue de permettre à l'économie camerounaise de s'y adapter. Ce chapitre présente quelques politiques adoptées par le Gouvernement dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'APE. Il s'agit notamment : (i) de la politique d'industrialisation ; (ii) de la politique commerciale et ; (iii) de la politique fiscale.

6.1. POLITIQUES D'INDUSTRIALISATION

La politique industrielle du Cameroun est orientée vers la transformation des ressources locales, notamment agro-pastorale⁷, forestière, minière et énergétique. Elle est complétée par le développement de transport, l'extension des infrastructures des voies de communication et l'expansion du commerce.

Cette politique a pour principal objectif de faire émerger un secteur manufacturier compétitif nécessaire pour soutenir la croissance, l'emploi, les exportations et l'intégration à l'économie mondiale.. Il convient de relever que depuis les années 1990, il y a une évolution progressive vers un mode d'industrialisation intégrant la promotion des exportations, et des privatisations/restructurations des entreprises publiques. Ainsi un nouveau code des investissements est adopté en 1990, un régime de Zone Franche industrielle est adopté et de nouveaux instruments de développement sont créés dont la Cellule de Gestion du Code des Investissements (CGCI), l'Office National de Zone France Industrielle (ONZFI). Un Guichet Unique des opérations du Commerce Extérieur (GUCE) est mis en place. Le constat d'échec a amené les autorités à une réorientation de la politique industrielle, fondé au niveau législatif par la charte des investissements de 2000 qui indique un catalogue d'engagements que l'Etat prend ou se propose de prendre pour encourager l'industrialisation. Les orientations stratégiques pour le développement industriel sont entre autres :

➤ **l'amélioration de la compétitivité de l'industrie camerounaise**

Cet axe met l'accent sur la densification du tissu industriel, la diversification des exportations, la réduction des coûts des facteurs, le développement du tissu des PME et la promotion des

⁷ 95% de l'amidon consommé localement est importé, traduisant une faible valorisation industrielle du manioc

innovations technologiques.

➤ **la valorisation des ressources minières**

Le Cameroun intensifie l'exploration, l'exploitation et la transformation desdites ressources, en attirant dans ces activités l'investissement direct étranger. La priorité est mise sur les filières hydrocarbures (gaz et pétrole), bauxite-aluminium, fer-acier et nickel-cobalt dans lesquelles les initiatives en cours devront se concrétiser dans les grands projets structurants. Un accent particulier est accordé à la valorisation et à la promotion des ressources minières à travers notamment : l'amélioration du cadre légal et réglementaire, l'amélioration de l'information géologique et minière, l'amélioration de l'exploitation des ressources minières et une meilleure transformation des ressources minières.

➤ **Le développement du système national de normalisation et de promotion de la qualité**

Dans cette perspective, le Gouvernement a mis en place une politique industrielle dont l'une des composantes majeures vise le développement d'un Système National de Normalisation et de Promotion de la Qualité en adéquation avec les objectifs économiques et sociaux affichés dans le DSCE. L'accent est mis sur : l'amélioration du dispositif institutionnel de la normalisation, la dynamisation des activités d'élaboration des normes et de certification de la conformité, le développement des ressources humaines en matière de normalisation et le développement d'un dispositif communicationnel sur la normalisation et la qualité.

➤ **le développement de la créativité, la valorisation et la promotion des produits de la recherche**

Pour relever le défi du développement de la créativité et valoriser les innovations technologiques, outre l'adoption d'une vision de développement technologique, le Gouvernement met l'accent sur : la mise en place d'un cadre institutionnel, législatif, normatif et réglementaire du Développement Technologique, et l'amélioration du Partenariat Public-Privé.

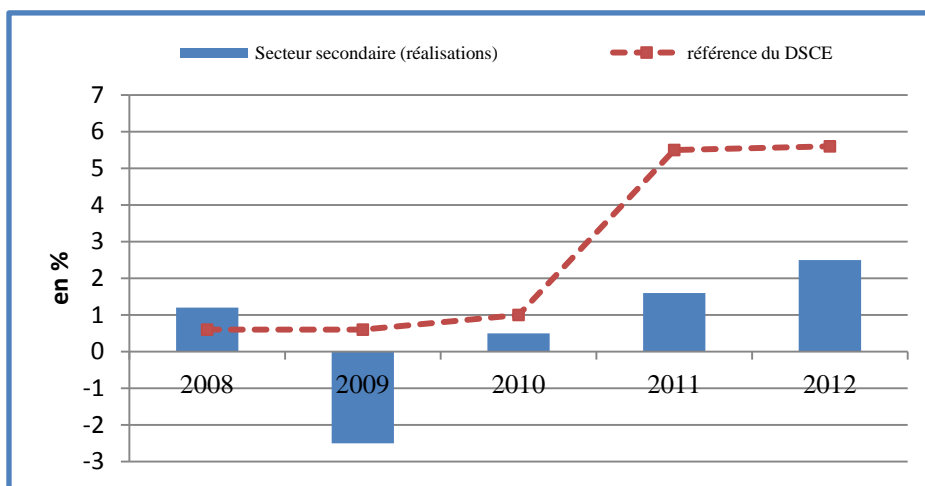
➤ **l'amélioration des moyens d'accompagnement du secteur industriel**

Cet axe met l'accent sur l'amélioration du cadre juridique, institutionnel et organisationnel de développement industriel, l'amélioration des capacités opérationnelles du sous-secteur (ressources humaines, matérielles et financières), l'amélioration des infrastructures et la

facilitation de l'accès aux financements des acteurs à travers notamment les nouveaux outils de financements (crédit bail, banques spécialisées...).

Toutefois, force est de constater que les objectifs fixés ne sont pas encore atteints. En effet, outre le fait qu'il soit le dernier en termes de contribution à la croissance économique, ce secteur reste faiblement intégré et produit essentiellement pour le marché local. Les exportations de produits manufacturés représentent environ 15% des exportations totales et la valeur ajoutée du secteur industriel représente 18% du PIB, très en deçà de la cible de 30% prévue dans le DSCE. Par ailleurs, le secteur des industries a connu une croissance moyenne de 1,5% au cours des trois premières années de mise en œuvre du DSCE (2010-2012), contrairement aux prévisions qui fixaient ce taux à 4,3% en moyenne. De même, le RGE révèle que les entreprises industrielles représentent une part faible du tissu économique productif.

Graphique 12: Evolution de la croissance du secteur manufacturier



Source : MINEPAT

Ainsi, au regard de la performance mitigée de ce secteur et du risque que la mise en œuvre de l'APE ait des répercussions importantes sur le secteur manufacturier, il est important que le plan d'adaptation renforce la politique d'industrialisation du Gouvernement.

6.2. POLITIQUE COMMERCIALE

La politique commerciale du Gouvernement est basée sur l'amélioration significative de la balance commerciale et du flux des échanges avec les voisins proches (CEMAC, CEEAC, Nigéria ...). Elle a pour objectifs de : (i) préserver et augmenter les parts de marché du Cameroun ; (ii) permettre l'accès aux produits de qualité à des prix accessibles ; (iii) renforcer

l'intégration régionale et sous régionale et ; (iv) améliorer le niveau de vie des populations rurales.

Les orientations stratégiques de cette politique sont :

- faciliter la circulation interne des produits vers les zones de consommation ;
- soutenir les initiatives visant à améliorer la compétitivité et à conquérir des nouveaux marchés ;
- protéger le marché domestique de certains produits contre les pratiques anti concurrentielles extérieures (dumping, fraude, contrebande, etc.) et ;
- diversifier les partenaires commerciaux.

Afin d'asseoir une économie de marché performante et compétitive, le Cameroun s'efforce de libéraliser le régime de sa politique commerciale, et a ainsi engagé des actions visant à libéraliser davantage l'exercice des activités économiques, à renforcer le dialogue et le partenariat avec le secteur privé par une gestion concertée de l'économie, et à instaurer un environnement concurrentiel dans différents secteurs. Ainsi, dans le cadre de ce processus de libéralisation économique, les actions suivantes ont été menées: (i) suppression des barrières non tarifaires, notamment par l'élimination des restrictions quantitatives à l'importation, des licences et agréments à l'importation et à l'exportation;(ii) réaménagement du régime général des prix, notamment par l'instauration de la liberté de fixation de prix et des marges commerciales conformément à la loi du marché, par le contrôle et de la prévention des pratiques anticoncurrentielles, et par des mesures destinées à garantir l'équité dans les transactions commerciales, notamment par les contrôles métrologiques, la répression des ventes discriminatoires, le refus de vente, la détention des stocks spéculatifs, les ventes conditionnelles ; (iii) réaménagement des régimes fiscaux et douaniers afin de les mettre en conformité avec le programme sous régional adopté par la CEMAC; (iv) libéralisation du secteur pétrolier; (v) libéralisation des filières cacao et café; (vi) réforme du secteur portuaire; (vii) mise en place des agences de régulation dans les secteurs de fourniture de l'énergie électrique, de télécommunications, d'hydrocarbures, des marchés publics, de l'aéronautique et du secteur portuaire.

Toutes ces mesures de libéralisation ont conduit à des réformes sectorielles dans les domaines fiscaux, du marché des changes, des assurances, du travail, des télécommunications, et des transports. Par ailleurs, un important instrument de la politique commerciale est l'application du tarif extérieur commun (TEC) communautaire par le Cameroun en tant que membre de la CEMAC. Les importations, ainsi que la production locale, sont soumises à une taxe sur la

valeur ajoutée. Les restrictions à l'importation sont relativement peu nombreuses et visent à assurer la sécurité et à protéger la santé publique et l'environnement. Les formalités douanières ont été simplifiées et il existe une législation concernant les mesures commerciales d'urgence (mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde). Le régime des exportations est assez libre, avec des licences uniquement pour les produits «sensibles» (or et diamants).

Ainsi, la performance commerciale du Cameroun met en exergue une concentration autour d'un nombre réduit de produits et de partenaires commerciaux. En effet, on observe la persistance du déficit commercial (le taux de couverture des importations par les exportations se situe autour de 70%) et une concentration des exportations autour d'un nombre réduit de produits primaires (moins de 10 produits) et à très faible valeur ajoutée. De même, l'UE concentre plus de 50% des exportations camerounaises et la mise en vigueur de l'APE pourrait conduire à une hégémonie de cette zone dans les échanges commerciaux du Cameroun.

6.3. POLITIQUE FISCALE

Plusieurs actions ont été menées qui visent l'élargissement de l'assiette, la sécurisation des recettes, la facilitation des procédures et l'accompagnement des contribuables. Il s'agit notamment de : (i) la suppression des avantages fiscaux accordés par les régimes de faveur ; (ii) la création à Douala, des Centres des Impôts dédiés aux petits contribuables (CDI) après ceux des Moyennes (CIME) et Grandes Entreprises (DGE) ; (iii) la mise en place d'une interface informatique Douanes/Impôts ; (iv) informatisation de toutes les procédures d'enregistrement des marchés publics à Yaoundé en vue de sécuriser les droits d'enregistrement sur les marchés publics et bons de commande administratifs ; (v) l'installation du terminal E-paiement de la DGTCFM à la DGI en vue de sécuriser le recouvrement des impôts et taxes dus par les fournisseurs de l'Etat ;(vi) l'institution du mode de virement bancaire exclusif dans les Centres des Impôts des Moyennes Entreprises pour limiter la manipulation des espèces et chèques ; (vii) le lancement des Centres de Gestion Agréé de Douala et Yaoundé et de la généralisation dans toutes les régions et (viii) l'institution du mode de paiement par chèque ou virement unique de tous les impôts et taxes dus par le contribuable afin de réduire le coût de discipline fiscale.

**PARTIE 3 : PLAN D'ADAPTATION DE L'ECONOMIE
CAMEROUNAISE DANS LE CADRE DE LA MISE
EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT
ECONOMIQUE**

CHAPITRE 7 : AXES STRATEGIQUES DU PLAN

Ce chapitre présente les axes stratégiques du plan d'adaptation de l'économie camerounaise en perspectives de la signature de l'APE. Par ailleurs, une justification de chaque axe est apportée.

Axe1 : renforcement des capacités d'offre

La signature de l'Accord de Partenariat Economique avec l'UE va ouvrir le marché camerounais aux biens européens qui seront exemptés de droits de douanes pour une grande part. De ce fait on observera une baisse du prix relatif de ces biens qui entreront directement en concurrence avec les biens locaux. La compétitivité s'avère donc l'un des défis majeurs à relever par l'économie camerounaise dans la perspective de cet accord. Elle est le premier facteur clé de succès sans lequel aucune croissance forte et durable ne saurait être possible. Cette préoccupation est bien exprimée dans le DSCE. Par ailleurs, l'ouverture du marché européen constitue une opportunité d'accroître les parts de marché de nos entreprises. Pour cette raison l'accroissement de l'offre, tant en termes de quantité que de qualité, constituera un axe essentiel de la stratégie d'adaptation de notre économie.

C'est dans ce contexte que les infrastructures et la mise à niveau des entreprises, qui constituent le maillon le plus faible de la chaîne de valeur ou pilier de la compétitivité, sont considérées comme prioritaires pour permettre au Cameroun d'effectuer « le saut qualitatif lui permettant de gagner le pari d'une compétitivité durable » afin d'atteindre l'un des objectifs primordiaux de ces accords.

De plus, le faible développement des échanges intra régionaux et le faible niveau d'intégration au niveau de la région Afrique Centrale, sont tributaires de la mauvaise qualité des infrastructures de communication. Or, si l'un des objectifs majeurs de l'APE est de promouvoir l'intégration économique régionale des pays membres, afin d'assurer de manière accélérée leur développement économique et social et le bien-être de leurs populations, il est important d'adresser dans le cadre de ces accords, la problématique du renforcement des capacités de production et de mise à niveau des entreprises avec en bonne place le développement des infrastructures communautaires liées au commerce, et le développement des infrastructure de normalisation et de qualité.

De ce fait, cet axe se décline en trois sous-axes :

- **la mise à niveau des entreprises ;**

Elle permettra de s'assurer que les entreprises puissent être en mesure de produire dans les mêmes voire meilleures conditions que les entreprises concurrentes de l'UE. A ce sujet, l'Etat a mené des actions qui vont dans le sens de la mise à niveau des entreprises, il est donc question de poursuivre voire accélérer ces actions à travers notamment l'opérationnalisation effective du Bureau de mise à niveau créé à cet effet et la finalisation des opérations visant cet objectif ; la promotion des mécanismes de financement innovant pour les entreprises et la coordination de différentes actions d'appui aux entreprises.

- **le renforcement des capacités de production.**

Il sera question ici d'agir dans le sens de l'accroissement des capacités de production des entreprises à travers la promotion des pôles économiques, la facilitation de l'accès aux facteurs de production et l'amélioration de l'offre quantitative et qualitative de formations professionnelles.

- **le développement des normes et de la qualité ;**

Elle visera à permettre d'une part à nos entreprises d'être en mesure de surmonter les obstacles techniques au commerce initiés dans les économies européennes et d'autre part de définir des normes nationales à respecter par les produits devant pénétrer sur le territoire national.

Axe2 : Développement des capacités d'exportation

L'APE offre aux Etats ACP, l'opportunité d'accéder à des marchés plus vastes et très dynamiques en termes de nouveaux produits et de procédés. Y accéder exige que des capacités informationnelles des entreprises soient renforcées pour les accompagner dans cette conquête notamment par la mise en place d'une structure de promotion des exportations et le renforcement des capacités d'analyses des opportunités à l'international.

L'une des contraintes au développement des exportations du Cameroun notamment dans le marché de l'UE est la faible conformité des produits aux standards internationaux. La culture de normalisation et de qualité n'est pas encore suffisamment ancrée. Le Cameroun ne dispose que d'une capacité très limitée pour les questions phytosanitaires et la sécurité alimentaire en

termes de conformité à l'Accord SPS notamment sur le principe de l'analyse des risques suivant les standards internationaux.

De plus, l'infrastructure en matière de laboratoires reste encore très peu développée. Les laboratoires d'essais et d'analyses sous équipés ne sont pas accrédités aux standards internationaux. Les analyses effectuées par ces laboratoires se limitent à des analyses basiques. Cette situation couplée avec les insuffisances de l'infrastructure nationale de métrologie, expliquent le faible taux (6%) des entreprises camerounaises certifiées (ISO 9001 et ISO 14001).

La conséquence de cette situation montre que sur le marché de l'UE, les produits camerounais rencontrent des obstacles de divers ordres : (i) les problèmes posés par les limites maximales de résidu (LMR); (ii) la présence des contaminants ; (iii) les exigences en matière d'enregistrement (autorisations préalables et contrôle des installations de traitement) ; (iv) l'étiquetage ; (v) l'application de normes plus élevées que les normes internationales et ; (vi) les exigences relatives aux normes privées.

Dans le cadre de ces accords, les priorités nationales concernant le renforcement des capacités de mise en œuvre des règles et obligations porteront sur le développement d'une infrastructure de normalisation et de qualité notamment par la mise en place des laboratoires répondant aux normes internationales et accrédités, le développement des exportations, l'appui à l'opérationnalisation de l'Agence de promotion des exportations, le renforcement des capacités institutionnelles des différentes structures de promotion des échanges.

Ainsi, les sous-axes retenus sont les suivants :

- le développement des infrastructures d'accompagnement liées au commerce ;
- l'appui à la mise en conformité aux normes (OTC /SPS) internationales ;
- le développement des capacités de négociation et de prospection commerciales et ;
- l'amélioration du système d'information commerciale.

Axe 3 : Réformes fiscales et institutionnelles liées à la mise en œuvre de l'APE

La mise en œuvre de l'APE aura un impact considérable sur les finances publiques. La plupart des études menées ont montré que dans le cadre de l'APE d'Etape du Cameroun, 33% des

droits de douane actuels seront maintenus, en d'autres termes les pertes de droits de douane atteindront 67% de leur niveau actuel à la fin du processus de libéralisation.

Pour compenser ces pertes à la porte, des réformes indispensables devraient être menées au niveau institutionnelle et de la fiscalité. L'analyse de la situation montre que beaucoup de contribuables échappent encore à la fiscalité. A cet égard, le gouvernement a engagé des actions de lutte contre la fraude et la maîtrise des exonérations. Par ailleurs, des reformes sont proposées en vue de l'élargissement de la base fiscale.

Ainsi, les sous-axes ci-après ont été retenus :

- les réformes fiscales (fiscalité de porte et intérieure) ;
- les réformes institutionnelles (préservation de l'intégration).

La suite présente, l'ensemble des axes stratégiques retenus, déclinés en sous axes et en actions.

AXE 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITES D'OFFRE

ACTIONS	ADMINISTRATIONS RESPONSABLES	ADMINISTRATIONS PARTENAIRES	PRISE EN COMPTE DANS PAP	COUTS EN MILLIERS FCFA
SOUS-AXE 1 : MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES				
Mesure proposée : mettre à niveau les entreprises camerounaises concernées par l'APE Indicateur 1 : nombre d'entreprises mises à niveau ; situation de référence en 2013 : 0 ; Cible en 2016 : au moins 600				
Action 1 : Opérationnalisation du Bureau de Mise à Niveau des entreprises notamment l'exécution des plans et programmes de mise à niveau	MINEPAT	MINPMEESA MINMIDT MINFI		110 000 000
Action 2 : Renforcement de la coordination des actions d'appui aux entreprises (outil diagnostic, CDE etc.)	MINEPAT	MINPMEESA MINMIDT CCIMA		50 000 000
Action 3 : accompagnement d'au moins 600 entreprises dans le processus de mise à niveau	MINEPAT	MINPMEESA MINMIDT ANOR, ONUDI		70 000 000
Action 4 : création et opérationnalisation d'un fonds de mise à niveau	MINEPAT	MINFI		17 000 000
Action 5 : promotion des mécanismes de financement innovants pour l'acquisition des équipements productifs (crédit-bail, capital risque, affacturage, etc.)	MINEPAT	MINFI		170 000 000
Action 6 : Opérationnalisation de la Banque des PME et de la Banque Agricole	MINFI	MINPMEESA, MINADER		PM
Action 7 : Création et opérationnalisation d'un Fonds de Garantie Multi-Métiers (FOGAMU) du GICAM	MINFI	MINEPAT, GICAM,		PM
Action 8 : Mise en œuvre du projet de financement et d'accompagnement des Petites et Moyennes Industries (Protocole d'accord GICAM-Pool de banque-AGF)	MINPMEESA	MINFI, MINEPAT, GICAM		PM
Action 9 : création des parcs scientifiques et technologiques ainsi que des incubateurs d'entreprises	MINRESI	MINPMEESA		5 000 000
Action 10 : renforcement des capacités des acteurs du secteur informel (développement et regroupement des petites structures, formation aux techniques managériales, ...)	MINEFOP/PIASSI	MINPMEESA		1 000 000

ACTIONS	ADMINISTRATIONS RESPONSABLES	ADMINISTRATIONS PARTENAIRES	PRISE EN COMPTE DANS PAP	COUTS EN MILLIERS FCFA
Action 11 : Accélération de la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME de transformation et conservation des Produits Locaux de Conservation de Masse (PACD/PME)	MINPMEESA	MINADER, MINEPAT		20 000 000
Action 12 : Accélération de la mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé	MINPMEESA	MINEPAT, MINMIDT		1 880 000
Action 13 : Construction des pépinières régionales d'entreprises	MINPMEESA	MINEPAT		3 000 000
SOUS-AXE 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PRODUCTION				
Mesure proposée : promouvoir les pôles économiques (zone économique, clusters, pôles industriels, etc.)				
Indicateur 1 : nombre des pôles économiques fonctionnels ; situation de référence en 2013 : 0 ; Cible en 2016 : 3				
Indicateur 2 : part des exportations issues des pôles économiques ; situation de référence en 2013 : 0 ; Cible en 2016 :				
Action 1 : Accélérer la mise en application effective de la loi sur les zones économiques	MINEPAT	MINFI		PM
Action 2 : développement des zones économiques	MINMIDT	MINEPAT MINTP, MINEE MINDCAF MINADER MINPOSTEL MINFOF, MAGZI MINEPDEP	1	5 000 000
Action 3 : création et opérationnalisation des clusters sectoriels (coton- textile -confection, maroquinerie, poivre, bois, etc.) et promotion du compagnonnage industriel	MINEPAT	MINMIDT. AUTRES MINISTERES SECTORIELS CCIMA		3 000 000
Action 4 : Mise en œuvre du projet « Un patron-Une Plantation » du GICAM	GICAM	MINADER, MINEPAT, MINDCAF, MINPMEESA,		

ACTIONS	ADMINISTRATIONS RESPONSABLES	ADMINISTRATIONS PARTENAIRES	PRISE EN COMPTE DANS PAP	COUTS EN MILLIERS FCFA
		MINCOMMERCE		
Action 5 : Renforcement des capacités de production dans la filière textile (CICAM)	MINMIDT	MINEPAT		10 000 000
Action 6 : Développement de la 2^{ème} et 3^{ème} transformation du bois	MINMIDT	MINEPAT MINFOF MINEPDEP		10 000 000
Action 7 : Développement de la transformation des produits à fort potentiel de valeur ajoutée (manioc et produits dérivés, hévéa-caoutchouc, cacao)	MINMIDT	MINADER MINFOF MINEPAT		15 000 000
Action 8 : Développement et amélioration de la compétitivité des filières stratégiques (cacao, café, coton, hévéa, manioc, maïs, palmier à huile, riz, pomme de terre, Banane Plantain)	MINADER	MINMIDT, MINRESI MINCOMMERCE MINEPAT, MINPMEESA		20 000 000
Action 9 : Mise en œuvre du Plan Directeur de l'Hydraulique Agricole	MINADER	MINEPIA, MINEE, MINEPAT		20 000 000
Action 10 : Appui à la relance de la production avicole nationale (agropole de production avicole, amélioration des capacités de production avicole traditionnelle, protection sanitaire des cheptels avicoles)	MINEPIA	MINEPAT		1 000 000
Action 11 : Appui à la relance de la production et la valorisation des viandes rouges (mise en place des unités d'abattage, de conservation et de commercialisation, des unités modernes d'insémination artificielle, ...)	MINEPIA	MINCOMMERCE		16 550 000
Action 12 : Intensification de la recherche des variétés à haut potentiel et adaptés aux variations climatiques de notre environnement	MINRESI	MINEPDEP		6 000 000
Action 13 : renforcement des capacités techniques des opérateurs nationaux des zones économiques, et plaidoyer en faveur de la signature des accords de coopération entre producteurs nationaux et acheteurs étrangers	MINEFOP	MINPMEESA, MINEPAT		500 000
Action 14 : Accélération la mise en œuvre du Plan de Développement de la filière bois	MINFOF			2 761 000
Action 15 : Accélération de la mise en œuvre du Plan National de Développement des Produits Forestiers Non Ligneux	MINFOF			2 560 000

ACTIONS	ADMINISTRATIONS RESPONSABLES	ADMINISTRATIONS PARTENAIRES	PRISE EN COMPTE DANS PAP	COUTS EN MILLIERS FCFA
<p>Mesure proposée : Faciliter l'accès aux facteurs de production (terre, eau, etc.) Indicateur 1 : taux de croissance annuelle des bénéficiaires d'un titre de propriété foncière ; situation de référence en 2013 : XX ; Cible en 2016 :XX Indicateur 2 : taux de réduction des coûts de facteurs Indicateur 3 : taux d'amélioration de la gestion de l'espace territorial national Indicateur 4 : nombre d'hectare sécurisés</p>				
Action 1 : accélération de la mise en œuvre de la réforme foncière de Décembre 2005 de manière à introduire à une législation claire permettant de mieux résoudre les problèmes de litiges fonciers	MINDCAF	MINATD	1	4 500 000
Action 2 : accélération de la constitution des réserves foncières en vue de disposer d'importantes superficies de terre sécurisées et prêtes à accueillir les projets agricoles, industriels et sociaux	MINDCAF			26 000 000
Action 3 : Création et opérationnalisation d'une Agence d'Aménagement et de Gestion des Terres	MINDCAF	MINADER, MINEPAT, MINEPIA, MINFOF, MINMIDT		PM
Action 4 : accélération de la densification du réseau géodésique national unique de référence pour réduire significativement les litiges fonciers dans les villes de Buea, Edéa, Nkongsamba, Bafia, Mfou, Ngoumou et Soa	MINDCAF	MINJUSTICE		700 000
Action 5 : Confection de la cartographie à grande échelle des villes de Douala, Ngaoundéré, Bertoua, Ebolowa, Buea, Bamenda, Bafoussam, Limbé, Kribi, Edéa, Nkongsamba, Bafia, Mfou, Ngoumou et Soa	MINDCAF	MINDUH		12 000 000
Action 6 : accroissement de l'accès aux autres facteurs de production (eau, engrais, etc.)	MINADER	MINRESI MINEE	1	5 000 000
Action 7 : Mise en œuvre du Programme National Semencier	MINADER	MINEPIA, MINRESI		3 000 000
<p>Mesure proposée : Promouvoir les formations professionnelles et les innovations Indicateur 1 : nombre de diplômés annuel par formation professionnelle adaptées aux besoins du pays dans les filières en rapport avec l'APE ; situation de référence en 2013 : XX ; Cible en 2016 : Indicateur 2 : nombre de titulaire d'un certificat de qualification annuel par formation professionnelle adaptées aux besoins du pays dans les filières en rapport avec l'APE ; situation de référence en 2013 : XX ; Cible en 2016 Indicateur 2 : nombre d'innovation transférée du système éducatif aux entreprises ; situation de référence en 2013 : XX ; Cible en 2016</p>				
Action 1 : accroissement de l'offre de formation technologique et professionnelle courte, ainsi que le renforcement des capacités en production, transformation, conservation et distribution des produits agricoles, halieutiques, pastoraux et forestiers dans les différents établissements d'enseignement supérieur professionnels	MINESUP	MINESEC MINEFOP MINMIDT		30 000 000

ACTIONS	ADMINISTRATIONS RESPONSABLES	ADMINISTRATIONS PARTENAIRES	PRISE EN COMPTE DANS PAP	COUTS EN MILLIERS FCFA
spécialisés, ainsi que des entrepreneurs agricoles		MINFOF MINEPIA MINADER		
Action 2 : renforcement de la recherche-développement et de l'innovation avec un accent sur la valorisation des résultats de la recherche	MINRESI	MINMIDT	1	12 000 000
Action 3 : développement de l'apprentissage et des chambres de métiers (conclusion des partenariats d'échanges d'expérience avec les sociétés de l'UE dans le cadre des APE, et négociation des stages professionnels en faveur des élèves et étudiants camerounais dans les domaines concernées.	MINEFOP	MINSUP	1	500 000
Action 4 : formation des acteurs à l'exportation, notamment sur les aspects ci-après : présentation de la conservation des produits, emballage, conditionnement, étiquetage	MINEFOP	MINCOMMERCE		200 000
SOUS-AXE 3 : RENFORCEMENT DU SYSTEME DE NORMALISATION ET DE QUALITE				
Mesure proposée : développer l'infrastructure qualité nationale Indicateur 1 : Nombre de normes publiées; situation de référence en 2013 : XX ; Cible en 2016 :XX Indicateur 1 : Nombre d'entreprises certifiées ; situation de référence en 2013 : XX ; Cible en 2016 :XX				
Action 1 : Renforcement des capacités de l'ANOR à travers notamment l'accréditation de l'ANOR et la mise en place d'un système d'accréditation	MINMIDT (ANOR)		1	671 000
Action 2 : Renforcement de la communication sur les normes en vigueur	ANOR	Administrations sectorielles CCIMA, GICAM	1	276 000
Action 3 : Renforcement des capacités de contrôle/surveillance en matière de normes, de sécurité sanitaire et phytosanitaire et zoo sanitaire	MINCOMMERCE	MINMIDT MINSANTE	1	1 200 000
Action 4 : Mise à niveau du cadre légal et réglementaire de la normalisation	MINMIDT	MINCOMMERCE ANOR	1	200 000
Action 5 : Elaboration et homologation des normes (densification du portefeuille de normes camerounaises) y compris des normes sur les produits agricoles et les intrants agricoles	ANOR	Toutes les administrations sectorielles et autres partenaires du processus de normalisation	1	600 000

ACTIONS	ADMINISTRATIONS RESPONSABLES	ADMINISTRATIONS PARTENAIRES	PRISE EN COMPTE DANS PAP	COUTS EN MILLIERS FCFA
Action 6 : Mise en place d'un dispositif cohérent de certification	ANOR	MINFI MINCOMMERCE	1	125 000
Action 7 : Mise en place du programme d'évaluation de la conformité avant embarquement pour les produits importés	ANOR	MINFI MINCOMMERCE		500 000
Action 8 : Mise en place des infrastructures de contrôle de qualité (laboratoires d'analyse, d'essai, etc.)	MINMIDT	MINCOMMERCE MINFOF	1	2 000 000
Action 9 : Renforcement du système de métrologie (construction et équipement d'un laboratoire)	MINCOMMERCE	MINMIDT	1	5 000 000
Action 10 : Renforcement du dispositif de lutte contre les pratiques commerciales illicites	MINCOMMERCE	MINMIDT	1	15 450 000
Action 11 : Renforcement des capacités des opérateurs nationaux sur les techniques et normes des produits importés de l'UE, à l'effet de faire émerger des producteurs locaux dans ces domaines	MINEFOP	MINEPAT, MINPMEES, MINESUP		250 000

AXE2 : DEVELOPPEMENT DES CAPACITES D'EXPORTATION

ACTIONS	ADMINISTRATIONS RESPONSABLES	ADMINISTRATIONS PARTENAIRES	PRISE EN COMPTE DANS PAP 2013	COUTS EN MILLIERS FCFA
Sous-axe 1 : Développement des infrastructures d'accompagnement liées au commerce				
Mesure proposée : renforcer les infrastructures de développement du commerce international				
Indicateur 1 : taux de croissance annuelle de la quantité des produits exportés; situation de référence en 2013 : XXXX ; Cible en 2016 :				
Indicateur 2 : taux de croissance des échanges avec l'Afrique Centrale (CEEAC, Nigéria); situation de référence en 2013 : XXXXXX ; Cible en 2016 :				
Action 1 : Aménagement des infrastructures d'appui au commerce frontalier	MINCOMMERCE	MINADER , MINEPIA	1	3 800 000
Action 2 : Mise en place des usines de production des agrégats, y compris le bitume (produit carboncor) par région	MINTP	MINPMEESA, MINFOF MINPOSTEL, GUCE Comité FAL		25 000 000
Action 3 (*): Renforcement de la simplification des procédures à l'exportation y compris pour le commerce électronique	MINCOMMERCE		1	24 000 000
Action 4 : Renforcement des infrastructures support au commerce international (route, chemin de fer, ports, aéroports, etc.) et la disponibilité des coûts de facteurs (énergie, communication et télécommunication, etc.)	MINTP	MINCOMMERCE MINT, MINEE MINPOSTEL, MINADER	1	1 000 000 000
Action 5 : Construction et réhabilitation des infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires, et aménagement des zones logistiques spécialisées au niveau des ports, des aéroports et gares ferroviaires (construction d'une base logistique de transit au PAD, construction de magasins spécialisés pour les produits d'exportation dans les ports et aéroports, réhabilitation des quais Sud au PAD, réaménagement des voies ferroviaires dans l'enceinte du PAD, ...)	MINT	MINTP, CCIMA GICAM, CNCC, MINCOMMERCE	1	137 000 000

ACTIONS	ADMINISTRATIONS RESPONSABLES	ADMINISTRATIONS PARTENAIRES	PRISE EN COMPTE DANS PAP 2013	COUTS EN MILLIERS FCFA
		Comité FAL		
Action 6 : Mise en place des bourses spécifiques des produits à l'exportation	MINCOMMERCE	MINPMEESA CCIMA, MINADER, MINEPIA, MINFOF		20 000 000
Action 7 : Renforcer le dispositif de lutte contre le commerce illicite (contrebande, fraude) dans les zones frontalières	DGSN, MINDEF	MINFI, MINCOMMERCE		
Action 8 : Aménagement et construction des entrepôts publics	CCIMA	MINMIDT MINEPAT, MINT		15 000 000
Action 9 : Relance de l'exportation des crevettes (mise en place d'une flottille de pêche crevette, ...)	MINEPIA	MINCOMMERCE		3 120 000
Action 10 : Appui à la relance de la production porcine pour l'exportation (mise en place d'unités de production de géniteurs, d'unités d'embouche et d'engraissement, d'unités modernes de conservation et de commercialisation,...)	MINEPIA	MINCOMMERCE		1 900 000
Sous axe 2 : Développement des capacités de négociation et de prospection commerciales				
Mesure proposée : Promouvoir la diversification des exportations et des partenaires				
Indicateur 1 : accroissement du volume des exportations vers les nouveaux marchés				
Indicateur 2 : nombre de nouveaux marchés prospectés				
Indicateur 3 : Indice de concentration				
Action 1: Création et/ou opérationnalisation des institutions prévues dans la Charte des investissements (Agence de promotion des exportations, Institut d'entrepreneurship, Observatoire de l'industrie et du commerce)	MINMIDT	MINCOMMERCE MINPMEESA MINEPAT		6 000 000

ACTIONS	ADMINISTRATIONS RESPONSABLES	ADMINISTRATIONS PARTENAIRES	PRISE EN COMPTE DANS PAP 2013	COUTS EN MILLIERS FCFA
Action 2 : renforcement la mise en œuvre de la stratégie nationale de pénétration des marchés extérieurs (marché de niche...)	MINCOMMERCE	MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEPAT GICAM, CCIMA	1	2 500 000
Action 3 : formation des acteurs à l'exportation, notamment en matière de respect des normes (de présentation, de conservation des produits, d'emballage, de conditionnement et d'étiquetage)	MINCOMMERCE	GICAM, CNCC CCIMA, ANOR MINMIDT, MINEFOP MINESUP, MINFOF, MINADER, MINEPIA	1	2 000 000
Action 4 : Accompagner les opérateurs privés à tirer profit des accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux (AGOA, APE, etc.)	MINCOMMERCE	MINEPAT GICAM, CCIMA	1	2 500 000
Sous-axe 3 : Amélioration du système d'information commerciale				
<p>Mesure proposée : Mettre en place un système d'informations commerciales fonctionnel</p> <p>Indicateur 1 : Sources d'informations commerciales disponibles; situation de référence en 2013 : NON ; Cible en 2016 : OUI</p> <p>Indicateur 2 : Nombre d'acteurs informés. situation de référence en 2013 : XX ; Cible en 2016 :XX</p>				
Action 1 : Mise en place d'un système d'information sur les mesures SPS et OTC, de même que les opportunités d'investissement, les textes régissant le commerce, les spécificités en matière du droit des affaires, en particulier dans les pays CEEAC et le Nigéria	MINCOMMERCE (OTC)/ MINADER (SPS)	MINMIDT ANOR, GICAM CCIMA	1	1 500 000
Action 2 : Création et renforcement des capacités des centres d'informations commerciales	CCIMA	MINCOMMERCE INS, GICAM	1	1 000 000

ACTIONS	ADMINISTRATIONS RESPONSABLES	ADMINISTRATIONS PARTENAIRES	PRISE EN COMPTE DANS PAP 2013	COUTS EN MILLIERS FCFA
Action 3 : Mise en place d'un dispositif de reconversion des personnes ayant perdu leur emploi dans les filières subissant l'impact négatif de l'APE	MINEFOP/FNE	MINTSS		300 000
Sous-axe 4 : Financement et garanties des exportations				
Mesure proposée : Promouvoir et renforcer le financement des exportations Indicateur 1 : Volume des financements octroyés aux activités d'exportations Indicateur 2 : Nombre d'acteurs financés				
Action 1 : mise en place des facilités de création des structures d'accompagnement financier des opérations d'exportations	MINFI	MINCOMMERCE CCIMA		PM
Action 2 : Mise en place et diffusion d'un mécanisme d'octroi de garanties de l'Etat en faveur des investisseur privé	MINFI	MINEPAT		PM

AXE 3 : REFORMES FISCALES ET INSTITUTIONNELLES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'APE

ACTIONS	ADMINISTRATIONS RESPONSABLES	ADMINISTRATIONS PARTENAIRES	PRISE EN COMPTE DANS PAP 2013	COÛTS EN MILLIERS FCFA
Sous-axe 1 : Amélioration de la mobilisation des recettes fiscales				
Mesure proposée : Elargir la base fiscale				
Indicateur 1 : Recettes pétrolières en ratio du PIB pétrolier; situation de référence en 2012 : 64,5% ; Cible en 2016 :75%				
Indicateur 2 : Recettes fiscales non pétrolières en ratio du PIB non pétrolier ; situation de référence en 2012 : 12,7% ; Cible en 2016 :15%				
Indicateur 2: Poids du secteur informel dans l'économie⁸ ; situation de référence en 2010 : 90,5% ; Cible en 2016 : 85%				
Action 1 : Renforcement de la migration du secteur informel vers le formel	MINPMEESA	MINFI, MINJUSTICE	1	5 000 000
Action 2 : Poursuite des opérations de simplification et de facilitation à la création des entreprises (création et opérationnalisation des Centres de Formalités de Création d'Entreprises (CFCE) dans les 05 régions restantes permettant de couvrir l'ensemble du territoire national (EN, AD, ES, SW, SU), e-registration)		MINCOMMERCE MINMIDT MINFOF		500 000
Action 3 : Amélioration de l'environnement des affaires	MINEPAT	MINFI		4 800 000
Action 4 : Accélération de la mise en application effective la loi du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé au Cameroun	MINFI	MINMIDT MINPMEESA GICAM, MECAM SYNDUSTRICAM CCIMA, API.		1 500 000
Mesure proposée : Elargir l'assiette fiscale				
Indicateur 1 : Recettes pétrolières en ratio du PIB pétrolier; situation de référence en 2012 : 64,5% ; Cible en 2016 :75%				
Indicateur 2 : Recettes fiscales non pétrolières en ratio du PIB non pétrolier ; situation de référence en 2012 : 12,7% ; Cible en 2016 :15%				
Indicateur 3 : Nombre de contribuables par régime d'imposition; situation de référence en 2013 : XXXX ; Cible en 2016 :				
Action 1 : Identification de nouvelles niches fiscales	MINFI	MINPMEESA		PM
Action 2 : Rationalisation des dépenses fiscales	MINFI	MINMIDT MINDCAF, API	1	13 000 000

⁸ Poids de l'informel dans l'emploi, calculé par l'INS à travers EESI

Plan de modernisation de l'économie camerounaise dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'APE

Action 3 : Réduction du taux d'impôt sur le bénéfice des sociétés de 38,5% à 32,725%	MINFI	MINEPAT		PM
Action 4 : confection du cadastre national (élaboration des plans cadastraux numériques) qui permettrait non seulement de maîtriser la gestion de l'espace national mais aussi de mettre en œuvre le cadastre fiscal qui favorisera l'élargissement de l'assiette fiscale	MINDCAF	MINFI MINEPAT		18 000 000
Mesure proposée: Améliorer l'efficacité des administrations fiscales				
Indicateur 1 : Recettes fiscales non pétrolières en ratio du PIB non pétrolier ; situation de référence en 2012 : 12,7% ; Cible en 2016 : 15%				
Indicateur 2 : Nombre d'heures consacré à l'accomplissement des obligations fiscales; situation de référence en 2012 : XXX ; Cible en 2016 :				
Action1 : Renforcement du partenariat administration fiscale – secteur privé	MINFI	MINPMEESA MINMIDT, MINEPAT GICAM SYNDUSTRICAM MECAM, E.CAM		PM
Action 2 : Poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière (incluant le renforcement des capacités)	MINFI		1	11 000 000
Action 3 : Poursuite de la dématérialisation des procédures fiscales et douanières (de paiement, télé déclaration, etc.)	MINFI		1	15 000 000
Action 4 : Amélioration de la gouvernance (lutte contre la corruption, la fraude fiscale, etc.) au sein des administrations fiscales et douanières	MINFI		1	13 000 000
Action 5 : Mise en place des guichets unique pour les transactions des entreprises dans les conservations foncières	MINDCAF			600 000
Sous-axe 2 : Réformes institutionnelles				
Mesure proposée : Mettre en place des reformes permettant de préserver notamment l'intégration régionale, les droits de propriété intellectuelle, culturelle, industrielle				
Indicateur 1 : Nombre de reformes entreprises/réalisées au sein des instances de la CEMAC en vue de prendre en compte l'APE ; situation de référence en 2013 : XXX ; Cible en 2016 : XXX				
Indicateur 2 : Nombre d'actions complètement implémentées parmi les 7 actions ci-dessous indiquées; situation de référence en 2013 : 0 ; Cible en 2016 : 7				
Indicateur 3 : Poids du secteur informel dans l'économie ; situation de référence en 2010 : 90,5% ; cible en 2015 : 85%				
Action 1 : Révision du cadre légal et réglementaire en vigueur (MINMIDT, MINAC, MINPMEESA, Comité national de Coordination des indications géographiques, etc.) en rapport avec l'APE	MINMIDT	OAPI, MINAC, MINPMEESA, Comité national de Coordination des indications géographiques	1	700 000
Action 2 : Finalisation de la mise en place des instruments prévus dans le Nouveau Régime Financier de l'Etat	MINFI			PM

Action 3 : Mise en application des nouvelles directives de la CEMAC en matière de finances publiques	MINFI	MINEPAT		PM
Action 4 : Renforcement de l'application du dispositif communautaire sur les règles d'origine (CEMAC, CEEAC)	MINCOMMERCE	MINFI		400 000
Action 6 : Mise en place d'un dispositif permettant de compenser les pertes éventuelles de la contribution du Cameroun à la mise en œuvre des projets intégrateurs dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'APE (CEMAC, CEEAC)	MINEPAT	MINFI		PM
Action 7 : opérationnalisation de toutes les institutions prévues dans la charte des investissements	MINMIDT	MINEPAT ; MINPMEESA ; BMN.		PM

NOTES :

(*) PM (Pour Mémoire) = Actions ne disposant pas d'une estimation dans les PAP des départements ministériels concernés ou ne disposant pas d'une famille d'actions apparentées dans les PAP. Par conséquent devront être estimés par les administrations sectorielles responsables avant le début de la mise en œuvre du plan d'adaptation.

Les coûts présentés ici, dont le total est estimé à près **2009,5 milliards Fcfa** sont indicatifs, car extrait des PAP et pourront faire faire l'objet d'un affinement par les administrations sectorielles concernées avant le début de la mise en œuvre du plan d'adaptation.

CHAPITRE 8 : DISPOSITIFS DE MISE EN OUEVRE ET DE SUIVI EVALUATION

8.1. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

Le Plan National d'adaptation à la mise en œuvre de l'APE sera rendue opérationnelle au moyen du mécanisme de mise en œuvre accompagné d'un dispositif de coordination ci-après présenté.

Le Plan National d'adaptation à la mise en œuvre de l'APE sera mis en œuvre par diverses instances regroupées autour de trois niveaux d'intervention suivants:

- le niveau d'orientation politique assuré par le Chef de l'Etat en vertu de la Constitution en vigueur qui stipule qu'il définit la politique de la Nation ;
- le niveau d'orientation stratégique et de coordination générale du Plan National d'adaptation à la mise en œuvre de l'APE, assuré par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
- le niveau d'exécution comprenant les différentes administrations publiques concernées, les collectivités territoriales décentralisées, les entreprises des secteurs public, parapublic et privé ; les organisations de la société civile et les partenaires au développement.

L'articulation entre ces divers niveaux doit répondre au souci de traduire le Plan National d'adaptation à la mise en œuvre de l'APE en actions opérationnelles.

Le niveau d'orientation stratégique représenté par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, assure la traduction de la Plan National d'Adaptation en actions opérationnels aux niveaux central et périphérique. C'est à ce niveau qu'est assurée la concertation entre les principaux intervenants pour garantir l'intégration et le suivi des interventions préconisées par ledit Plan. La mise en œuvre dudit Plan National d'Adaptation permettra aussi de favoriser le développement des partenariats ainsi que la mobilisation des ressources, en vue de son implémentation.

Au niveau de l'exécution, les plans d'actions y seront déclinés avec l'appui des services du ministère en charge de la planification, à la lumière des orientations du Plan National d'Adaptation notamment par différentes administrations publiques concernées, les

collectivités territoriales décentralisées, les entreprises des secteurs public, parapublic et privé ; les organisations de la société civile et les partenaires au développement.

La mise en œuvre du Plan National d'Adaptation à l'APE bénéficiera du transfert progressif en cours des compétences et des moyens vers les CTD dans la logique de la décentralisation, de sa prise en compte dans les cadres stratégiques nationaux, notamment le DSCE et du développement de partenariats.

Les différents départements ministériels concernés interviendront dans la mise en œuvre de ce Plan National d'Adaptation, chacun selon son domaine de compétence tel que défini par l'organisation du travail gouvernemental, en collaboration avec le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires au développement.

Le partenariat avec la société civile permettra une mise en œuvre concertée du Plan, notamment dans le cadre du renforcement des instances de dialogue en la matière à différents niveaux.

Les partenaires au développement apporteront leurs appuis techniques et financiers, dans le respect des conventions qui les lient au Gouvernement et selon leurs mandats respectifs, notamment dans le respect de la Déclaration de Paris.

Des incitations spécifiques et adaptées à chaque catégorie d'acteur seront développées et mises en œuvre par le Gouvernement à la lumière notamment de la **Loi de février 2013, fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun.**

Dispositif de coordination

Le Gouvernement mettra en place le Conseil National de Coordination et de suivi/évaluation de la mise en œuvre du Plan, en abrégé CN/APE, chargé d'assurer la coordination de la mise en œuvre et du suivi et évaluation dudit Plan.

Le CN/APE sera présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Cet organe aura pour principales missions :

- d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Plan ;
- de servir de cadre de plaidoyer de haut niveau, d'orientation et de mémoire institutionnelle du Plan ;

- de rechercher et mobiliser les appuis et ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan ;
- de donner son avis sur les résultats des différentes études et recherches relatives à l'APE ;
- de veiller au respect des normes ;
- d'approuver les plans d'actions et les rapports de suivi/évaluation de la mise en œuvre du Plan;
- de proposer des orientations pour les révisions futures du Plan en cas de besoin ;
- de développer les partenariats en faveur de l'adaptation à l'APE.

Pour l'exécution de ses missions, le CN/APE sera doté d'un Secrétariat Technique chargé de la préparation de ses travaux et du suivi de l'exécution de ses résolutions. Ledit secrétariat sera placé sous la tutelle du ministère en charge de l'économie.

Le Gouvernement retient trois niveaux de coordination de la mise en œuvre et de suivi/évaluation du Plan : le niveau national, le niveau régional et le niveau communal.

La coordination sera assurée, au niveau national par le CN/APE. Les démembrements du CN/APE auront des représentations aux niveaux régional et communal.

Ces instances régionales et communales sont des espaces de dialogue, d'orientation, d'intégration, de coordination et de suivi des plans d'actions et interventions nécessaires à l'adaptation à l'APE. Elles intégreront en leur sein les représentants des services déconcentrés des départements ministériels concernés, des communautés locales, des organisations de la société civile, des collectivités territoriales décentralisées, du secteur privé et des partenaires au développement de leur ressort respectif. Les responsables des services déconcentrés du ministère en charge de l'économie assureront le secrétariat technique desdites instances.

8.2. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION

Le Gouvernement est engagé dans la modernisation de l'administration publique par l'introduction de l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Il appuiera la mise en œuvre et le suivi/évaluation du Plan selon les principes pertinents de cette approche.

Dans cette optique, le dispositif de suivi/évaluation sera basé sur un système d'informations déclinant les objectifs du Plan en une matrice de résultats assortis d'indicateurs appropriés, des responsables de la mise en œuvre.

Afin de renseigner ces indicateurs, un système d'informations adossé sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), sera développé et comprendra notamment un mécanisme de collecte, de traitement, de diffusion et d'archivage.

A cet effet, le Gouvernement veillera à ce que les institutions publiques concernées définissent et diffusent une liste d'indicateurs pertinents de suivi, qui permettront de rendre compte périodiquement de la situation de la mise en œuvre du Plan.

La consolidation des informations ainsi que des rapports de mise en œuvre du Plan se fera au niveau communal par les secrétariats techniques des instances concernées, et au niveau régional par les secrétariats techniques de celles y relatives. Ces informations seront centralisées et traitées en définitive par le secrétariat technique du CN/APE qui en assurera également la diffusion. A chaque niveau, les secrétariats techniques correspondants assureront la mémoire du processus.

CHAPITRE 9 : FINANCEMENT DU PLAN

L'orientation forte de la mise en œuvre du Plan d'adaptation repose sur le fait que celui-ci sera presque entièrement financé sur les ressources interne du Cameroun, afin de s'assurer notamment de l'atteinte des objectifs retenus.

Ainsi, de manière concrète, le financement du Plan d'adaptation prévoit une mobilisation des ressources soit une contribution à hauteur de (i) 80% du financement global pour les pouvoirs publics et (ii) 20% pour les partenaires techniques et financiers, notamment l'UE. Le tableau ci-après indique le détail des contributions ces deux principales sources de financement.

Tableau 8 : Plan de financement proposé pour la mise en œuvre (en millions FCFA)

Source de financement	Coût (en millions F CFA)				
	2014	2015	2016	Total (hors PM)	%
Engagements de l'Etat				2 009 543	80%
Partenaires au développement				502 457	20%
Total				2 512 000	100%

Source : Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) 2013 et nos calculs

L'Etat, qui entend véritablement s'approprier la mise en œuvre du Plan d'adaptation de l'économie camerounaise dans le contexte de l'APE, s'engage à financer cette politique sur ressource propre à hauteur de 80% en moyenne par an. Les partenaires au développement dont l'Union Européenne sont ainsi sollicités pour apporter un concours financiers couvrant les 20% restant conformément aux différentes clauses prévues dans l'APE. Le tableau ci-joint situe sur les engagements attendus des deux catégories d'intervenants.

Ce tableau ne dégage pas de gap de financement dans la mesure où il propose un plan pour lequel des engagements sont attendus. Le gap pourra résulter de la non couverture par l'Etat et les partenaires identifiés du financement effectif du plan d'adaptation.

Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'adaptation seront constituées à partir notamment des contributions :

- **du secteur public:** Elles sont principalement constituées des ressources publiques ordinaires (budgets d'investissement et budgets de fonctionnement) et des ressources publiques spéciales (fonds PPTE, aides programmes, etc.) des départements ministériels concernés ;
- **du secteur parapublic :** Des mesures incitatives seront mises en œuvre afin qu'une part des bénéfices réalisées par ces entreprises soit affectée au développement des stratégies en vue non seulement de protéger l'industrie nationale naissante vis-à-vis de l'APE, mais aussi de tirer le maximum profit des opportunités qu'offre cet accord.
- **du secteur privé :** Les entreprises des secteurs concernés seront encouragées à investir non seulement pour accroître significativement leur compétitivité, mais aussi de tirer le maximum d'opportunités offertes par l'APE notamment dans la diversification de leurs produits et des partenaires commerciaux.
- **des collectivités territoriales décentralisées :** Il est attendu des CTD des contributions dans le cadre non seulement de l'accroissement significatif de leurs différentes productions, mais aussi de la collecte des diverses recettes fiscales en vue de compenser celles relatives au secteur douanier du fait de l'APE. Elles pourront financer notamment les activités de sensibilisation et d'organisation dans leurs localités en vue de l'atteinte des résultats en la matière, liés au Plan d'adaptation.
- **des organisations de la société civile :** elles seront encouragées à poursuivre voire intensifier leurs interventions au bénéfice non seulement de la protection de l'industrie locale, mais aussi de tirer profit des opportunités qu'offre l'APE, avec l'appui technique et/ou financier des institutions gouvernementales ou de coopération internationale.
- **des partenaires au développement :** Il est attendu d'eux des contributions en termes d'appuis techniques et financiers. Pour ce qui est de l'UE spécifiquement, ces contributions à la mise en œuvre du Plan d'adaptation se conformeront aux clauses prévues dans l'APE relatives aux engagements des deux parties.

- Il pourra être envisagé la création d'un Fonds d'adaptation de l'économie camerounaise à l'APE relatif à la centralisation et la gestion des ressources y consacrées en provenance des partenaires au développement et plus spécifiquement de l'UE.

CONCLUSION

L'accord de Partenariat Economique (APE) constitue le nouveau cadre devant régir désormais les relations commerciales entre l'Union Européenne (UE) et le Cameroun. Contrairement aux accords passés, l'APE consiste à mettre en place une zone de libre échange entre l'UE et le Cameroun. Cependant, ce nouveau cadre ira au-delà des échanges commerciaux et portera sur le développement ainsi que l'intégration du Cameroun à l'économie mondiale.

La nécessité d'anticiper sur les effets négatifs et de préparer l'économie camerounaise à tirer profit de toutes les opportunités liées à l'entrée en vigueur par l'APE a justifié l'élaboration du présent **Plan d'adaptation de l'économie camerounaise dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'APE.**

L'élaboration de ce plan s'est faite sur la base des orientations des différents cadres de référence de l'action gouvernementale (Vision 2035, Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), Stratégies sectorielles, Guide méthodologique de planification stratégique) ainsi que l'exploitation des résultats des différentes études relatives à l'APE réalisées notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PASAPE. Elle a également nécessité l'examen de l'accord d'étape et l'analyse des implications de l'APE sur l'économie camerounaise, le diagnostic de l'économie camerounaise et la revue des politiques de développement en relation avec l'APE au Cameroun. Les travaux d'élaboration se sont appesantis notamment sur l'identification et le diagnostic des menaces et opportunités liées à l'entrée en vigueur de l'APE.

Le présent plan d'adaptation se décline en trois axes stratégiques qui sont : (i) Axe 1 : **Renforcement des capacités d'offre** ; (ii) Axe 2 : **Développement des capacités d'exportation** et (iii) Axe 3 : **Réformes fiscales et institutionnelles liées à l'entrée en vigueur de l'APE.** Ces trois axes stratégiques développés dans le plan constituent entre autres les réponses appropriées aux problèmes soulevés et opportunités à saisir identifiées. Pour chaque axe stratégique, des sous-axes subséquents de mise en œuvre ont été proposés. Pour chaque sous-axe, des mesures ainsi que des actions ont été préconisées et des indicateurs de suivi proposés. Il ressort du plan, les sous-axes suivants :

- Axe 1 : **Renforcement des capacités d'offre** : (i) Sous-axe 1 : mise à niveau des entreprises, (ii) Sous-axe 2 : renforcement des capacités de production, (iii) Sous-axe 3 : renforcement des normes et de la qualité ;

- **Axe 2 : Développement des capacités d'exportation** : Sous-axe 1 : Développement des infrastructures liées au commerce, (ii) Sous-axe : Développement des capacités de négociation et de prospection commerciales, (iii) Sous-axe 3 : Amélioration du système d'information commerciale ;
- **Axe 3 : Réformes fiscales et institutionnelles liées à la mise en œuvre de l'APE** : (i) Sous-axe 1 : Réformes fiscales (mobilisation des recettes), (ii) Sous-axe 2 : réformes institutionnelles (préservation de l'intégration).

Pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation du plan, deux dispositifs ont été élaboré : (i) un dispositif de mise en œuvre qui s'appuie essentiellement sur les différents ministères sectoriels concernés et (ii) un dispositif de suivi-évaluation qui prévoit la mise en place d'un Conseil National de coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du plan.

Un plan de financement pour la mise en œuvre a également été proposé. Une estimation non exhaustive du coût de mise en œuvre du plan d'adaptation, en s'appuyant essentiellement sur les programmes d'actions prioritaires (PAP) des différents départements ministériels concernés a débouché sur un montant **d'environ 2 512 milliards de Fcfa sur la période 2014-2016.**

En définitive, le présent Plan d'adaptation de l'économie camerounaise dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'APE étant élaboré, **le défi majeur qui reste à relever est celui de sa mise en œuvre effective.**

BIBLIOGRAPHIE

- 1 Cabinet PCI 2007: Impact des APE au Cameroun. Etude pour l'UE, 2007.
- 2 CEA/BSR-AC, (2007) : Rapport sur les questions sectorielles relatives à l'intégration en Afrique Centrale : Mise en œuvre des instruments d'accompagnement des zones de libre échange et programmes sectoriels.
- 3 Christiane TAUBIRA: Rapport sur les accords de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et les pays ACP : et si la politique se mêlait enfin des affaires du monde, juin 2008.
- 4 CRETES CA: Evaluation de l'impact fiscal net lié à la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique Afrique centrale/Union européenne et Elaboration d'un Mécanisme régional de compensation des pertes de recettes douanières, Juin 2008.
- 5 De Melo J. et Grether J.M. (1997): Commerce International : Théories et Applications, De Boeck Université.
- 6 Ebe Evina, YEMENE, et al. (2008): Evaluation de l'Impact sur les flux commerciaux et sur le budget de l'Etat de l'accord d'étape entre le Cameroun et l'Union Européenne, Mai 2008.
- 7 Ecopa: Assistance technique pour la définition d'une méthodologie, la modélisation et l'évaluation de l'impact fiscal net de l'APE en Afrique Centrale, Avril 2012.
- 8 Gallezot J., Laborde D. (2007) : « L'Afrique centrale face au défi de l'accès au marché », liste d'exclusion, calendrier de démantèlement et coûts d'ajustement.
- 9 Hugon Ph. et Stintzy O., (2007), Evaluation synthétique des études d'impact de l'APE réalisées pour les pays membres de la CEMAC, SAO TOME et PRINCIPE et la RDC.
- 10 ICTSD (International Centre for Trade and Sustainable Development) : « Eclairage sur les négociations », Volume 7, Numéro 3 /avril 2008.
- 11 JITAP (Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique) : « Impact des Accords de l'OMC sur l'économie du Cameroun, négociation et mise en œuvre », février 2006, financée par le Secrétariat de la CNUCED.
- 12 Ministère des Finances (Cameroun) : Impact sur le Budget de l'Etat de l'accord intérimaire vers l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'UE et les pays de l'Afrique centrale, 2008.

- 13 Monkam A. et Itambe Hako P : Etude sur l'impact des APE et les scénarios d'ajustements préliminaires, Rapport final, Groupe ACP.
- 14 Monkam A. et Kouékam D. (2006), Etude d'impact des accords de partenariat économique sur le commerce des services de la CEMAC+STP dans ses relations commerciales avec l'Union Européenne.
- 15 Monkam, Hako et Itambe: Etude sur l'impact des Accords de Partenariat Economiques et les scénarios des ajustements préliminaires, 2003.
- 16 Portier, Rampulla et Vellutini: Etude sur l'Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique Centrale et la Communauté européenne ; Impact et politiques d'accompagnement, Août 2008.
- 17 Samuel YEMENE: Etude en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme régional d'accompagnement du développement dans le cadre de l'APE (PRADA) au Cameroun, novembre 2011.
- 18 Samuel YEMENE: Etude sur les obstacles techniques au Commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires, octobre 2010.
- 19 Samuel YEMENE: Etude Complémentaire Des Contraintes D'accès Au Marché Européen ; une Evaluation de l'Impact du SPG Européen sur l'Economie Camerounaise.

ANNEXES

Tableau 9 : Principaux indicateurs

indicateurs	Explications	2007	2008	2009	2010	2011	
Propension à exporter	Part des exportations dans le PIB	20,35	22,17	15,92	17,25	17,76	
Propension à importer	Part des importations dans le PIB	22,41	24,04	20,11	22,81	26,72	
Balance commerciale en % PIB	Mesure de la compétitivité commerciale du pays	-2,07	-1,87	-4,19	-5,57	-8,96	
Balance commerciale hors produits bruts minéraux en % PIB	Mesure de la compétitivité commerciale du pays	-14,01	-15,15	-12,42	-14,11	-18,21	
Taux de couverture	Mesure dans laquelle les importations sont financées par les exportations	90,78	92,22	79,15	75,60	66,47	
Degré d'ouverture	Mesure de la part du commerce extérieur dans le PIB	21,38	23,10	18,02	20,03	22,24	
Termes de l'échange	Taux d'échange entre les exportations et les importations						
Autres indicateurs de performance des échanges commerciaux	Capacité à financer les besoins en produits alimentaires par les exportations	15,81	18,44	27,34	22,57	27,50	
	Mesure de la dépendance de l'économie par rapport aux produits primaires	5,44	5,88	5,84	6,80	6,07	
	Mesure de la dépendance de l'économie par rapport aux produits minéraux	11,94	13,28	8,23	8,55	9,26	
	Capacité de l'économie à exporter les produits manufacturiers	2,96	3,01	1,85	1,91	2,42	
Indices de diversification	Nombre de produits exportés	Nombre	90,00	118,0	120,0	123,0	125,0
		%	0,34	0,45	0,46	0,47	0,48
	Mesure de la déviation des échanges du pays par rapport à la structure mondiale	0,86	0,76	0,78	0,74	0,79	
Indice de concentration des produits exportés	Mesure du degré de concentration des exportations	0,56	0,44	0,47	0,43	0,40	
Indice de concentration des marchés	Mesure de la concentration des marchés à l'export	0,34	0,28	0,26	0,25	0,25	

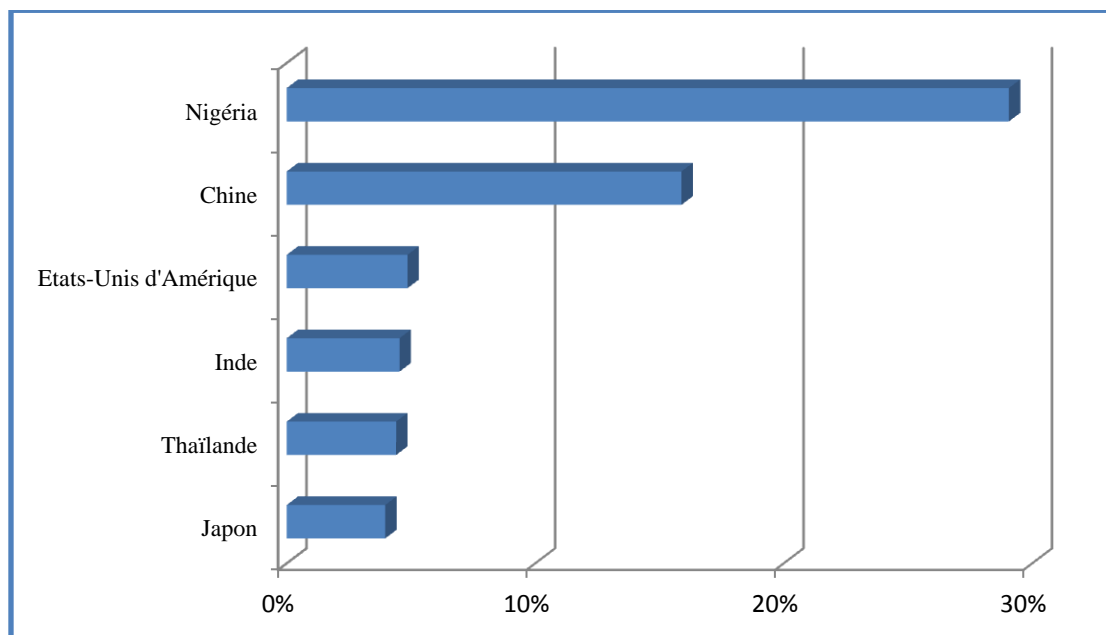
Source : MINEPAT

Tableau 10: Poids des principaux pays destinataires dans les principales exportations hors l'UE

Principaux produits exportés Hors UE	Principaux pays de destination des produits Hors UE	Poids du pays dans les destinations du produit Hors UE
Hydrocarbures	Chine	41%
Bois et ouvrages en bois	Chine	43%
Coton et tissus	Chine	89%
cacao brut et préparation à base de cacao	Malaisie	37%
	Etats-Unis d'Amérique	30%
parfums et produits de beauté	République du Congo	69%
	Nigéria	20%

Source : MINEPAT

Graphique 13: Principaux fournisseurs du Cameroun en dehors de l'UE



Source : MINEPAT

Tableau 11: Performance à l'exportation des produits camerounais

SH6	description de l'industrie	Indice de la performance à l'exportation du Cameroun	Classement de l'indice de la performance à l'exportation du Cameroun	Indice de la demande mondiale du produit	Classement de l'indice de la demande mondiale du produit
'180320	Pâte de cacao, complètement ou partiellement dégraissée	100	1	20	525
'180400	Beurre, graisse et huile de cacao	100	1	34	142
'720410	Déchets et débris de fonte -ferrailles- [CECA] (autres que radioactifs)	100	1	32	170
'440399	Bois bruts, même écorcés, désaubierés ou équarris (sauf bois de conifères, bois de chêne 'Quercus spp.' ou de hêtre 'Fagus spp.', bois tropicaux)	99	4	31	187
'080430	Ananas, frais ou secs	98	5	27	281
'200559	Haricots [Vignaspp., Phaseolus spp.], préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés (à l'excl. des haricots en grains)	98	5	23	441
'400121	Caoutchouc naturel sous forme de feuilles fumées	98	5	26	318
'440799	Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur >6 mm, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	97	8	24	388
'440839	Feuilles pour placage - y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié -, feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur ≤ 6 mm	97	8	22	470
'180100	Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés	96	10	35	132
'400110	Latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé	95	12	30	214
'080300	Bananes, y.c. les plantains, fraîches ou sèches	94	13	42	101
'440500	Laine [paille] de bois; farine de bois, c'est-à-dire la poudre de bois passant, avec au maximum 8% en poids de déchets, au tamis ayant une ouverture de mailles de 0,63 mm	94	13	23	441
'400122	Caoutchoucs techniquement spécifiés [TSNR]	93	15	46	85
'440729	Bois tropicaux sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur >6 mm	93	15	22	470
'760110	Aluminium non allié, sous forme brute	92	17	60	56
'090111	Café, non torréfié, non décaféiné	91	18	53	71
'391510	Déchets, rognures et débris de polymères de l'éthylène	86	19	30	214
'720449	Déchets et débris de fer ou d'acier [ferrailles] [CECA]	82	20	83	20
440792	Bois de hêtre 'Fagus spp.', sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur >6 mm	81	21	18	556
740400	Déchets et débris de cuivre	77	22	65	47
180310	Pâte de cacao, non dégraissée	76	23	27	281
440349	Bois bruts des bois tropicaux, même écorcés, désaubierés ou équarris	75	24	21	504

440890	Feuilles pour placage - y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié -, feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur <= 6 mm	75	24	22	470
520100	Coton, non cardé ni peigné	75	24	31	187
270900	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	75	24	93	5
440610	Traverses en bois, pour voies ferrées ou simil., non imprégnées	74	28	28	257

Source : ITC, nos calculs à partir des données de TradeMap